



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Nom et adresse de l'organisme acheteur : COMMUNE DE CADOLIVE
Mairie de Cadolive - 1, place du Comte Armand - 13950 Cadolive.

Objet du marché : Marché de Travaux de VRD (Voirie et Réseau Divers)

Forme du marché : Marché à Procédure Adaptée (MAPA) et à bons de commande
MINIMUM : pas de montant minimum – **MAXIMUM :** 5 185 999 € (sur 3 ans)

Durée du Marché : Un an à compter de sa notification, reconductible 2 fois sans que la durée totale du marché n'excède 3 années.

Type de procédure : Procédure adaptée, article 28 du Code des Marchés Publics.

Modalité d'attribution : Le candidat peut se présenter seul ou en qualité de membre d'un groupement conjoint. Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date de remise des offres. Les variantes ne sont pas autorisées.

Critères d'attribution : Prix des prestations 50% ; Valeur technique 30% ; délais 20%

Publié par l'organisme de publication : le 27/10/2015.

Date limite de réception des offres : 27/11/2015 18:00.

Adresse à laquelle le Dossier de Consultation des Entreprises sera déposé :

COMMUNE DE CADOLIVE
1, place du Comte Armand - 13950 Cadolive
« **Marché VRD - Ne pas ouvrir** »

Le marché peut être consulté et téléchargé sur le **site Internet :** <http://www.mairie-cadolive.fr/>



REGLEMENT DE CONSULTATION R. C.

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE (MAPA)

Travaux de Voirie et Réseau Divers (VRD)

ARTICLE 1 - OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Le présent marché à procédure adaptée concerne : Travaux de Voirie et Réseau Divers

ARTICLE 2 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1 - Etendue de la consultation

Marché à procédure adaptée, conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics.
La maîtrise d'ouvrage et le suivi d'opération sont assurés par la commune de Cadolive.

2.2 - Décomposition en tranches et en lots

Le marché ne comporte pas de lot.

Le marché est à bons de commande, conformément à l'article 77 du Code des Marchés Publics.

Montant minimum : pas de montant annuel minimum

Montant maximal : de 5 185 999 € maximum sur 3 ans.

2.2.1 - Mode de dévolution : entreprise unique ou groupement solidaire d'entreprises.

Le marché sera dévolu à une entreprise générale.

En cas de co-traitance, il sera fait application de l'article 51-VII du CMP. Il sera imposé lors de l'attribution du marché, la forme suivante pour celui-ci : groupement solidaire avec mandataire.

2.3 – Durée du Marché

Le présent marché est passé pour une durée de un an à compter de sa notification, reconductible deux fois par expresse reconduction sans que la durée totale du marché n'excède trois années.

Chaque année, deux (2) mois avant la date d'anniversaire du marché, le pouvoir adjudicateur avertira le titulaire par lettre recommandée avec accusé de réception de sa reconduction ou de sa non reconduction pour un an.

2.4 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date de remise des offres.

2.5 - Mode de règlement du marché :

L'avance et les acomptes s'effectueront par virement administratif selon les règles de la Comptabilité Publique.

Les paiements s'effectuent par virement administratif sous 30 jours sur le budget communal. Le point de départ du délai est la réception de la facture par le Maître d'Ouvrage. En cas de dépassement, le titulaire sera de plein droit bénéficiaire du versement d'intérêts moratoires.

Le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour de calendrier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de 7 points.

ARTICLE 3 - CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

- 1 RC (règlement de Consultation)
- 1 A.E (Acte d'Engagement)
- 1 C.C.AP. (Cahier des Clauses Administratives Particulières) à accepter sans modification ni rature et réserve. Il n'a pas à être joint ni à être signé.
- 1 C.C.T.P. (Cahier des Clauses Techniques Particulières) à accepter sans modification ni rature et réserve. Il n'a pas à être joint ni à être signé.
- 1 BPU (Bordereau des Prix Unitaires)
- 1 DC1
- 1 DC2
- 1 DC3

ARTICLE 4 - JUGEMENT DES OFFRES

Conformément aux articles 52 et 53 du code des marchés publics, les critères de jugement seront :

- **au stade de la candidature:**

- Conformité aux obligations légales, sociales et fiscales (article 43 et suivants du Code des marchés publics)
- Garanties professionnelles et financières pour l'examen des qualités et capacités des candidats : certificats de qualification professionnelle et/ou références sur prestations similaires au cours des 3 dernières années (il y sera précisé la nature exacte des prestations, le lieu d'intervention, le maître d'ouvrage, le montant et l'année d'exécution).

- **au stade de l'offre :**

Préalablement à l'analyse, les offres inappropriées, irrégulières, inacceptables et déclarées anormalement basses seront éliminées.

Les critères de jugement des offres seront les suivants :

- Prix des prestations : 50 %
- Valeur technique : 30 %
- Délais : 20%

- **Après analyse des documents remis par le candidat dans le cadre de l'offre :**

- **Le prix des prestations** (50 %)

Lors de l'examen des offres, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de demander aux candidats de préciser ou de compléter la teneur de leur offre.

- **La valeur technique** (40 %)

Elle s'appuiera sur la conformité au C.C.T.P. des documents remis par le candidat dans le cadre de son offre, notamment le mémoire technique.

- **Les délais** (20 %)

Il s'agit des délais d'exécution (les délais d'intervention mentionnés dans le bon de commande émis par les services municipaux sont imposés de fait) des prestations demandées. Ils devront figurer dans le mémoire technique.

ARTICLE 5 - PIECES A FOURNIR

Au plus tard le jour de la date limite de remise des offres, les candidats devront remettre leur offre sous pli unique cacheté contenant les documents suivants :

5 -1- Documents servant à l'analyse de la candidature :

Le dossier de candidature contient les éléments suivants (en cas de groupement chacun des candidats devra fournir un dossier complet) :

I / la lettre de candidature à renseigner par le candidat individuel ou en cas de groupement par les membres du groupement; datée et signée (les candidats pourront utiliser le formulaire DC1).

Si le candidat est un groupement d'entreprises, les membres du groupement doivent être identifiés dans la rubrique E.

Le candidat individuel signe le DC1. Si le candidat est un groupement d'entreprises, chaque membre du groupement doit signer ce document.

II/ La déclaration du candidat (les candidats pourront utiliser le formulaire DC2) comprenant notamment :

a/ Les renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat.

b/ Si l'entreprise est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet.

En cas de groupement, il est rempli par chaque membre.

Le marché ne sera attribué au candidat retenu que sous réserve que celui-ci produise dans un délai de huit (8) jours ouvrables à compter de la réception de la demande de la personne publique les certificats délivrés par les organismes et administrations compétents.

5-2 - Documents servant à l'analyse de l'offre

1 L'acte d'engagement et son annexe, si nécessaire : il sera daté et signé par une personne dûment habilitée, signataire du marché.

2 Le Bordereau des Prix Unitaires : daté et signé.

3 Les dispositions envisagées en cas de sous-traitance : l'entreprise devra, dans l'éventualité de recours à la sous-traitance :

- préciser la part de marché susceptible d'être sous-traité et la production des règles de comportement de l'Entreprise vis-à-vis des autres entités.
- S'engager à respecter les dispositions en cas de sous-traitance (conformité des autres entités aux conditions d'accès aux marchés publics et des règles d'agrément).

4 La note de méthodologie/mémoire technique, explicitant notamment les moyens humains et matériels mis à disposition ainsi que les délais d'intervention.

5 Un relevé d'identité bancaire ou postal correspondant à la raison sociale et à la domiciliation indiquée dans l'acte d'engagement, le cas échéant.

Le pouvoir adjudicateur pourra engager des négociations avec les candidats

Vous devez présenter **un seul pli** contenant l'ensemble des documents exigés à l'article ci-dessus.

ARTICLE 6 – MODALITE DE REMISE DES PLIS :

DATE LIMITE DE REMISE DES DOSSIERS : VENDREDI 27 NOVEMBRE 2015 A 18 HEURES

- ✓ Soit en L.R. avec A.R. (à l'adresse ci-après),
- ✓ soit remise en mains propres à la Mairie de Cadolive contre récépissé, à l'adresse suivante :

**Mairie de Cadolive
1 place du Comte Armand
13950 Cadolive**

Indiquer sur le pli cacheté :

« MAPA – VRD » - NE PAS OUVRIR

(Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 15h30 à 18h)

ARTICLE 7 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront contacter le 04.42.04.63.78.



**CAHIER DES CLAUSES
ADMINISTRATIVES PARTICULIERES**

C. C. A. P.

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE (MAPA)

**Travaux de VRD
(Voirie et Réseau Divers)**

ARTICLE 1 : OBJET DU MARCHE – DISPOSITIONS GENERALES

Les stipulations du présent Cahier des clauses Administratives Particulières (CCAP) ont pour objet :

Marché de Travaux de Voirie et Réseau Divers

La description des ouvrages et leurs spécifications techniques sont indiquées dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

Type de marché :

Le présent marché est passé selon la procédure adaptée, conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Les travaux de VRD seront réalisés selon les conditions fixées dans le CCTP, après bon de commande établi par le maître d'ouvrage selon le bordereau des prix unitaires.

Forme du marché :

Le marché est à bons de commande, conformément à l'article 77 du Code des Marchés Publics.

Montant minimum : pas de montant annuel minimum

Montant maximal : de 5 185 999 € maximum sur 3 ans.

Lieux d'exécution :

Commune de Cadolive

Durée :

Le marché est conclu pour une période de un (1) an et prendra effet dès notification. Il pourra être reconduit pour la même durée, dans la limite de deux (2) renouvellements, soit une durée totale du marché qui ne pourra excéder trois (3) années.

Seule la non reconduction fera l'objet d'une décision expresse du représentant du pouvoir adjudicateur, dans un délai maximum de 2 mois avant la date anniversaire de notification du marché.

Assurances :

D'une façon générale, le titulaire assume les risques et responsabilités découlant des lois, règlements et normes en vigueur.

A ce titre, il doit avoir souscrit les assurances et garanties liées directement à la solidité des travaux mais aussi la responsabilité civile découlant des articles 1792 et 1792-2 du Code civil.

Responsabilité civile pendant et après prestations :

Le titulaire et ses sous-traitants éventuels doivent être garantis par une police destinée à couvrir leur responsabilité civile en cas de préjudices causés à des tiers, y compris le maître de l'ouvrage, à la suite de tout dommage corporel, matériel et immatériel consécutif, du fait de l'opération en cours de réalisation ou après sa réception.

Pour les travaux sur existant, ces garanties doivent être étendues aux dommages causés aux parties anciennes du fait de l'opération.

Pour justifier l'ensemble de ces garanties, le titulaire doit fournir les attestations d'assurances nécessaires avant la notification du marché, ainsi que celles de ses sous-traitants répondant aux mêmes conditions de garanties.

Ils doivent adresser ces attestations au maître d'ouvrage lors de chaque renouvellement du marché. Sur simple demande du maître d'ouvrage, le titulaire doit justifier à tout moment du paiement de ses primes d'assurances ainsi que celles de ses sous-traitants.

Redressement ou liquidation judiciaire :

L'article 46 du CCAG est complété comme suit :

Le jugement instituant le redressement ou la liquidation judiciaire est notifié immédiatement au maître d'ouvrage par le titulaire du marché. Il en va de même pour tout jugement ou décision susceptible d'avoir un effet sur l'exécution du marché. En cas de redressement judiciaire, le maître d'ouvrage adresse à l'administrateur une mise en demeure lui demandant s'il entend exiger l'exécution du marché. Cette mise en demeure est adressée au titulaire dans le cas d'une procédure simplifiée sans administrateur, si, en application de l'article L627-2 du Code du Commerce, le juge commissaire a expressément autorisé celui-ci à exercer la faculté ouverte à l'article L622-13 du Code du Commerce.

En cas de réponse négative ou de l'absence de réponse dans le délai d'un mois à compter de l'envoi de la mise en demeure, la résiliation du marché est prononcée. Ce délai d'un mois peut être prolongé ou raccourci si, avant l'expiration dudit délai, le juge commissaire a accordé à l'administrateur une prolongation, ou lui a imparti un délai plus court.

La résiliation prend effet à la date de décision de l'administrateur ou du titulaire de renoncer à poursuivre l'exécution du marché, ou à l'expiration du délai d'un mois ci-dessus. Elle n'ouvre droit, pour le titulaire, à aucune indemnité.

En cas de liquidation judiciaire, la résiliation du marché est prononcée sauf si le jugement autorise expressément le maintien de l'activité de l'entreprise. Dans cette hypothèse, le pouvoir adjudicateur pourra accepter la continuation du marché pendant la période visée à la décision de justice, ou résilier le marché sans indemnité pour le titulaire.

ARTICLE 2 : PIÈCES CONSTITUTIVES DU MARCHE

Les pièces constitutives du marché sont les suivantes, par ordre de priorité :

Pièces particulières :

- ✓ Acte d'engagement complété et signé, et ses annexes : bordereau des prix unitaires complété et signé ;
- ✓ CCAP ;
- ✓ CCTP ;
- ✓ Mémoire justificatif à présenter, composé comme de trois chapitres :
 - Le chapitre 1 consacré à la structure du candidat comportera tous les éléments nécessaires permettant au candidat de décrire sa gestion de compétences, des ressources humaines. Le candidat précisera s'il est certifié par rapport à un référentiel, il décrira les moyens humains spécialement détachés à ce projet, et plus précisément la ou les qualifications de chaque membre d'équipe affecté à ce présent marché ainsi que le CV de chaque cadre y opérant. Le candidat précisera les moyens matériels de l'entreprise affectés pour ce marché, y compris concernant la sécurité et l'hygiène projet. Il décrira contractuellement les moyens employés afin de protéger l'environnement, de gérer la production de déchets de toutes natures conformément à la législation et de réduire toutes les nuisances sonores.
 - Un engagement expliquant le mode opératoire (méthodologie) des interventions sera joint.
 - Le chapitre 2 du mémoire précisera les délais d'interventions courantes et délais d'interventions d'urgences liés à la sécurité des personnes, aux incidents corporels et dangers physiques pour les usagers. Le candidat indiquera ses moyens (matériels, humains et formations...) pour respecter les délais d'intervention attendus en cas de défaut constaté sur site.

-Le chapitre 3 du mémoire sera consacré à la qualité des fournitures prévues et listées dans le BPU. Il s'engagera quantitativement et qualitativement sur le stock prévus pour les travaux de rénovation des sites.

NB : l'ensemble des moyens matériels et humains affectés au présent marché feront l'objet d'un contrôle par les services municipaux durant toute la période du marché et ne pourront pas être inférieurs à ceux imposés par le présent marché.

Pièces générales :

Les documents applicables sont ceux en vigueur au jour du lancement du MAPA.

Pièces justificatives :

-Imprimés DC4 et DC5

-Certificats et qualifications professionnelles pour le titulaire et ses éventuels sous-traitants et/ou cotraitants.

ARTICLE 2 : MODALITES D'EXECUTION

Le marché est exécuté par l'émission de bons de commande au fur et à mesure des besoins exprimés par le pouvoir adjudicateur.

Notifications des bons de commande :

Le maître d'ouvrage établira, au fur et à mesure de ses besoins, des bons de commande qui seront rédigés selon les tarifs et mentions figurant au bordereau de prix unitaire. Chaque bon précisera ainsi la nature des travaux envisagés ainsi que le délai d'exécution.

ARTICLE 4 : PRIX ET MODE D'EVALUATION DES OUVRAGES – VARIATION DANS LES PRIX – REGLEMENT DES COMPTES

Répartition des paiements :

L'acte d'engagement indique ce qui doit être réglé respectivement à l'entrepreneur titulaire.

Modalités de paiements : (selon les dispositions prévues à l'article 13 du CCAG) :

Les prestations réalisées feront l'objet d'un paiement sur facture, conforme au bon de commande.

Contenu des prix – variation :

Les prix sont établis en euros HT, ils sont unitaires, définitifs et révisables annuellement à date anniversaire du marché.

Ils sont réputés établis sur la base des conditions économiques du mois zéro (correspondant au mois de remise des plis, soit août), et seront appliqués sans révision la première année d'exécution.

ARTICLE 5 : DELAI D'EXECUTION – PENALITES

Délais d'exécution :

Ils sont mentionnés au CCTP.

Pénalités pour retard :

Pénalités de retard : pénalité journalière de 400€ TTC.

ARTICLE 6 : PROVENANCE, QUALITE, CONTROLE ET PRISES EN CHARGE DES PRODUITS

- Les engins et matériel utilisés doivent être conformes à la réglementation en vigueur
- Les fournitures utilisées doivent être conformes aux normes françaises homologuées
- Les ouvrages et travaux exécutés devront être conformes aux règles de l'art

ARTICLE 7 : CONTROLE ET RECEPTION DES PRESTATIONS

Délai de garantie :

Le délai de garantie est fixé à 12 mois à compter de la réception des travaux.

ARTICLE 8 : RESILIATION

- ✓ Le pouvoir adjudicateur peut, à tout moment mettre fin à l'exécution du marché avant l'achèvement de celui-ci, dans un délai maximum de 2 mois avant la date anniversaire de notification du marché.
- ✓ Le pouvoir adjudicateur peut, à tout moment, en cas de faute du titulaire, mettre fin à l'exécution du marché avant l'achèvement de celui-ci. La résiliation pourra être effectuée, sans indemnité, dans les cas suivants :
 - Si le cumul des pénalités des 12 mois précédents représente plus de 5% de la valeur annuelle du marché initial,
 - En cas d'inexactitude des documents et renseignements, fournis par le titulaire, ou de refus de produire les pièces demandées.

Dans tous les cas de résiliation aux torts du titulaire, le pouvoir adjudicateur pourra alors faire exécuter les prestations faisant l'objet du marché résilié par tout autre prestataire de son choix, aux frais et risques du prestataire défaillant. L'augmentation de dépense qui en résultera sera à la charge du titulaire, la différence sera prélevée sur les sommes dues à celui-ci. Le pouvoir adjudicateur profitera seul de la différence des prix s'ils sont inférieurs à ceux payés au titulaire déchu.

ARTICLE 9 : CONTENTIEUX

Le Tribunal Administratif de Marseille est seul compétent pour connaître les litiges qui surviendraient lors de l'exécution du présent marché.



CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES
(CCTP)

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE (MAPA)

Travaux de VRD
(Voirie et Réseau Divers)

ARTICLE 1 - OBJET DU MARCHÉ

Le présent cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) définit les conditions d'exécution des prestations de : **Travaux de Voirie et Réseau Divers (VRD)**.

ARTICLE 2 – DUREE DU MARCHÉ

Le marché a une durée d'un (1) an. Il pourra être reconduit deux (2) fois, pour une durée totale maximale de 3 ans. Seule la non reconduction fera l'objet d'une décision expresse du représentant du pouvoir adjudicateur, dans un délai maximum de 2 mois avant la date anniversaire de notification du marché.

ARTICLE 3 - TRAVAUX

Les prestations relatives au présent marché correspondent à des travaux de Voirie et Réseau Divers (VRD), dont l'importance sera définie dans un devis préalable émis par la Mairie de Cadolive. Ces travaux sont rémunérés sur devis sur la base des prix unitaires du bordereau de prix annexé au présent contrat.

ARTICLE 4 – OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Pour réaliser les prestations prévues au marché, l'entreprise s'engage à :

- Intervenir dans les délais demandés par la commune, sur simple demande des services techniques, sauf si celle-ci est notifiée la veille d'un jour férié ou d'un week-end. Dans ce cas l'intervention aura lieu le premier jour ouvré suivant,
- Les personnes intervenant sur site ou leur(s) responsable(s), devront pouvoir être joints à tout moment pendant les horaires de travail,
- Respecter la réglementation du travail et se soumettre à tout contrôle en la matière,
- Respecter toutes les normes techniques relatives aux travaux à réaliser,
- Disposer d'un personnel habilité.

ARTICLE 5 – DETAIL DES PRESTATIONS

Travaux de voirie : voies de circulation, aires de stationnement (routes, chemins, trottoirs, voies piétonnes, parkings permettant l'accès ou le stationnement à proximité des constructions), ...

Travaux d'assainissement : réseaux d'évacuation des eaux usées, récupération des eaux de pluie, canalisations, ...

Réseaux divers : alimentation en eau potable, réseau de distribution en électricité, gaz, télécommunications, ...

Ouvrages annexes : murs de soutènement, murets, travaux de viabilisation, signalétique,...

Le détail des prestations de travaux à réaliser est précisé dans le Bordereau des Prix Unitaires, et sera également précisé par les services municipaux, et devra être impérativement respecté.

ARTICLE 6 – ORGANISATION DU TRAVAIL

- ✓ Sur réception d'un bon de commande mentionnant la prestation à réaliser, l'entreprise interviendra dans les délais mentionnés par les services techniques municipaux,
- ✓ Les services techniques pourront se livrer à tous les contrôles en vue de vérifier que l'entreprise remplit convenablement ses obligations,
- ✓ Tenue d'un registre de maintenance (« décompte de travaux ») à disposition des services municipaux.

Le titulaire mettra à disposition les engins, le chauffeur, le carburant, l'assurance ainsi que tous les moyens matériels et humains nécessaires au fonctionnement des engins.

ARTICLE 7 – NORMES ET REGLEMENTATION TECHNIQUE

Obligations de respecter les normes, directives européennes et toute réglementation technique en vigueur à la date de signature du marché, concernant les travaux de VRD (notamment la législation en vigueur concernant l'eau potable, l'assainissement, l'amiante, la protection et la sécurité du chantier, etc.).

ARTICLE 8 – PRIX DES PRESTATIONS ET DETERMINATION DE LEUR MONTANT

Les prestations ne sont réalisées par la société titulaire du marché qu'après établissement d'un devis du prestataire, établi sur la base du bordereau de prix unitaires, puis d'un bon de commande des services techniques.

ARTICLE 9 – VARIATION DANS LES PRIX :

Les prix sont révisables, à date anniversaire du marché.

Les prix du présent marché sont réputés établis sur la base des conditions économiques en vigueur du mois de la remise des offres. Ce mois est appelé « mois zéro ».

L'actualisation sera effectuée par application d'un coefficient au prix du marché.

Clause butoir : la révision des prix ne peut excéder 3% d'augmentation annuelle.

MARCHÉS PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

DC1

LETTRE DE CANDIDATURE

HABILITATION DU MANDATAIRE PAR SES CO-TRAITANTS¹

Le formulaire DC1 est un modèle de lettre de candidature qui peut être utilisé par les candidats aux marchés publics ou accords-cadres pour présenter leur candidature. En cas d'allotissement, ce document peut être commun à plusieurs lots. Il peut aussi être utilisé par les groupements d'entreprises comme document d'habilitation du mandataire. Les groupements d'entreprises remplissent un document unique ; chaque membre du groupement le signe et produit les renseignements ou documents demandés par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice (formulaire DC2).

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Mairie de Cadolive
1 place du Comte Armand
13950 Cadolive

B - Objet de la consultation.

Marché à procédure adaptée conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics concernant :
Travaux de Voirie et Réseau Divers.

C - Objet de la candidature.

(Cocher la case correspondante.)

La candidature est présentée :

Pour le Marché Travaux de Voirie et Réseau Divers

D - Présentation du candidat.

(Cocher la case correspondante.)

Le candidat se présente seul :

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat individuel, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

Le candidat est un groupement d'entreprises :
 conjoint OU solidaire

En cas de groupement conjoint, le mandataire est solidaire :

NON OU OUI

E - Identification des membres du groupement et répartition des prestations.

(Tous les membres du groupement remplissent le tableau ci-dessous. En cas de groupement conjoint, les membres du groupement indiquent également dans ce tableau la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.)

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi.

N° du Lot	Nom commercial et dénomination sociale, adresse de l'établissement (*), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET des membres du groupement	Prestations exécutées par les membres du groupement (**)	Nom et prénom du signataire (***)

(*) Préciser l'adresse du siège social du membre du groupement si elle est différente de celle de l'établissement.

(**) Pour les groupements conjoints.

(***) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Engagements du candidat individuel ou de chaque membre du groupement.

F1 - Attestations sur l'honneur.

Le candidat individuel ou chaque membre du groupement déclare sur l'honneur, en application des articles 43 et 44 du code des marchés publics et des articles 8 et 38 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics :

a) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues par les articles suivants du code pénal : 222-38, 222-40, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 421-2-1, 2^{ème} alinéa de l'article 421-5, 433-1, 2^{ème} alinéa de l'article 433-2, 8^{ème} alinéa de l'article 434-9, 2^{ème} alinéa de l'article 434-9-1, 435-3, 435-4, 435-9, 435-10, 441-1 à 441-7, 1er et 2^{ème} alinéas de l'article 441-8, 441-9, 445-1 et 450-1 ; ou ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pour une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;

b) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans d'une condamnation définitive pour l'infraction prévue par l'article 1741 du code général des impôts ou une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;

c) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L. 8221-1, L. 8221-3, L. 8221-5, L. 8231-1, L. 8241-1 et L. 8251-1 du code du travail ou des infractions de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;

d) ne pas être en état de liquidation judiciaire ou ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;

e) ne pas être déclaré en état de faillite personnelle ou ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;

f) ne pas être admis au redressement judiciaire ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, sans justifier d'une habilitation à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre;

g) avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations lui incombant en matière fiscale et sociale et acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, ou s'être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement ;

h) être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1, L. 5212-2, L. 5212-5 et L. 5212-9 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;

i) que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 1221-10, L. 3243-2 et R. 3243-1 du code du travail (dans le cas où les candidats emploient des salariés, conformément à l'article D. 8222-5-3° du code du travail), pour le candidat individuel ou membre du groupement établi en France ;

j) fournir à ses salariés des bulletins de paie comportant les mentions prévues à l'article R. 3243-1 du code du travail, ou des documents équivalents, pour le candidat individuel ou membre du groupement établi ou domicilié à l'étranger ;

k) que les renseignements fournis dans le formulaire DC2 et ses annexes sont exacts.

F2 - Capacités.

Le candidat individuel ou chaque membre du groupement déclare présenter les capacités nécessaires à l'exécution du marché public ou de l'accord-cadre et produit à cet effet :
(Cocher la case correspondante.)

le formulaire DC2.

les documents établissant ses capacités, tels que demandés dans les documents de la consultation.

G - Désignation du mandataire et habilitation (en cas de groupement).

Les membres du groupement désignent le mandataire suivant :

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du mandataire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

Les membres du groupement :

(Cocher la case correspondante.)

- signent individuellement l'offre du groupement et toutes modifications ultérieures du marché public ou de l'accord-cadre ;
- donnent mandat au mandataire, qui l'accepte, pour signer, en leur nom et pour leur compte, l'offre du groupement et toutes modifications ultérieures du marché public ou de l'accord-cadre, pour les représenter vis-à-vis du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice et pour coordonner l'ensemble des prestations ;
- ont donné mandat au mandataire dans les conditions définies dans le document d'habilitation joint en annexe de la présente lettre de candidature ;
- donnent mandat au mandataire dans les conditions définies ci-dessous ;
(Donner des précisions sur l'étendue du mandat.)

H - Signature du candidat individuel ou de chaque membre du groupement.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DE L'EMPLOI
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES
**DECLARATION DU CANDIDAT INDIVIDUEL
OU DU MEMBRE DU GROUPEMENT¹**

DC2

Le formulaire DC2 est un modèle de déclaration qui peut être utilisé par les candidats aux marchés publics ou accords-cadres à l'appui de leur candidature (formulaire DC1).

En cas d'allotissement, ce document doit être fourni pour chacun des lots de la consultation.

En cas de candidature groupée, il est rempli par chaque membre du groupement.

En complément de sa lettre de candidature (formulaire DC1), le candidat individuel ou chacun des membres du groupement produit, en annexe du DC2, les éléments demandés par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice dans l'avis d'appel public à la concurrence, le règlement de consultation ou la lettre de consultation.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Mairie de Cadolive
1 place du Comte Armand
13950 Cadolive

B - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

Marché à procédure adaptée conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics concernant :
Travaux de Voirie et Réseau Divers.

C - Identification du candidat individuel ou du membre du groupement.

C1 - Cas général :

■ Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation, adresses postale et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET :

■ Forme juridique du candidat individuel ou du membre du groupement (entreprise individuelle, SA, SARL, EURL, association, établissement public, etc.) :

- Personne(s) physique(s) ayant le pouvoir d'engager le candidat individuel ou le membre du groupement : *(Indiquer le nom, prénom et la qualité de chaque personne. Joindre en annexe un justificatif prouvant l'habilitation à engager le candidat.)*

C2 - Cas particuliers :

(Le candidat individuel ou le membre du groupement répondant à l'une des conditions qui suivent et pouvant bénéficier d'un droit de préférence en application de l'article 53-IV du code des marchés publics ou postulant à un marché réservé en application de l'article 15 du même code coche la case correspondant à sa situation. Le candidat européen à statut équivalent, lorsqu'il n'est pas établi en France, précise son statut juridique et fournit les textes relatifs à ce statut.)

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi.

**Statut du candidat individuel
ou du membre du groupement**

- | | |
|---|---|
| 1. <input type="checkbox"/> Société coopérative ouvrière de production (SCOP) | Indiquer ci-contre la date de publication au Journal officiel de la liste mentionnant la SCOP candidate, ou produire une attestation délivrée par les directions régionales chargées du travail. |
| 2. <input type="checkbox"/> Groupement de producteurs agricoles | Indiquer ci-contre les références de publication au Journal officiel de l'arrêté du ministre chargé de l'agriculture reconnaissant la qualité d'organisation de producteurs du candidat
Pour les candidats européens, produire la liste établie par le ministre chargé de l'agriculture mentionnant le candidat. |
| 3. <input type="checkbox"/> Artisan ou entreprise artisanale | Indiquer ci-contre le numéro d'inscription au registre des métiers et produire un extrait du registre des métiers délivré par les chambres des métiers. |
| 4. <input type="checkbox"/> Société coopérative d'artisans | Indiquer ci-contre le numéro d'inscription au registre des métiers et produire un extrait du registre des métiers délivré par les chambres des métiers. |
| 5. <input type="checkbox"/> Société coopérative d'artistes | Indiquer ci-contre le numéro d'immatriculation au Centre de Formalités des entreprises, ainsi que la date de publication au Journal officiel de la liste mentionnant le candidat. |
| 6. <input type="checkbox"/> Entreprise adaptée
(L.5213-13, L. 5213-18, L. 5213-19 et L. 5213-22 du code du travail) | Produire le contrat d'objectif valant agrément ou un certificat administratif portant reconnaissance du statut d'entreprise adaptée délivré par la direction régionales chargées de l'emploi et de la formation professionnelle. |
| 7. <input type="checkbox"/> Etablissement et service d'aide par le travail (article L. 344-2 et s. du code de l'action sociale et des familles) | Indiquer ci-contre la date de publication au recueil des actes administratifs de l'arrêté préfectoral portant autorisation de création. |
| 8. <input type="checkbox"/> Autres : A préciser | |

D - Renseignements relatifs à la situation financière du candidat individuel ou du membre du groupement.

D1 - Chiffre d'affaires hors taxes des trois derniers exercices disponibles :

	Exercice du au	Exercice du au	Exercice du au
Chiffre d'affaires global			
Part du chiffre d'affaires concernant les fournitures, services, ou travaux objet du marché	%	%	%

D2 - Le candidat fait-il l'objet d'une procédure de redressement judiciaire ou d'une procédure étrangère équivalente ?

(Cocher la case correspondante.)

NON

OUI

(Dans l'affirmative, joindre la copie du jugement correspondant.)

E - Capacités des opérateurs économiques sur lesquels le candidat individuel ou le membre du groupement s'appuie pour présenter sa candidature.

(Joindre, en annexe du DC2, toutes les pièces demandées par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice dans l'avis d'appel public à la concurrence, le règlement de consultation ou la lettre de consultation pour chaque opérateur économique. Apporter la preuve que chacun des opérateurs économiques mettra à la disposition du candidat individuel ou du membre du groupement les moyens nécessaires pendant toute la durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre.)

Désignation du (des) opérateur(s) :

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale de chaque opérateur économique, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de l'adresse de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie, son numéro SIRET.]

F - Renseignements relatifs à la nationalité du candidat individuel ou du membre du groupement.

(si demandés par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice.

Cette rubrique concerne exclusivement les marchés publics ou accords-cadres passés pour les besoins de la défense.)

G - Récapitulatif des pièces à fournir à l'appui de la candidature.

Récapitulatif des pièces demandées par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice dans l'avis d'appel public à la concurrence, le règlement de consultation ou la lettre de consultation qui doivent être fournies, en annexe du présent document, par le candidat individuel ou le membre du groupement pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières :

-
-
-
-
-
-



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHÉS PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

DC3

ACTE D'ENGAGEMENT¹

A - Objet de la consultation et de l'acte d'engagement.

Objet de la consultation : Travaux de Voirie et Réseau Divers.

B - Engagement du candidat.

B1 - Identification et engagement du candidat :

(Cocher les cases correspondantes.)

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public ou de l'accord-cadre suivantes,

CCAP

CCTP

RC

BPU

Autres :

et conformément à leurs clauses et stipulations,

Le signataire

s'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte ;

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

engage la société sur la base de son offre ;

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

L'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement ;

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale de chaque membre du groupement, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. Identifier le mandataire désigné pour représenter l'ensemble des membres du groupement et coordonner les prestations.]

à livrer les fournitures demandées ou à exécuter les prestations demandées aux prix indiqués dans le BPU.

B2 - Répartition des prestations (en cas de groupement conjoint) :

(Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.)

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

B3 - Compte (s) à créditer :

(Joindre un ou des relevé(s) d'identité bancaire ou postal.)

Nom de l'établissement bancaire :

Numéro de compte :

B4 - Avance (article 87 du code des marchés publics) :

Je renonce au bénéfice de l'avance :
(Cocher la case correspondante.)

NON OUI

B5 - Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :

La durée d'exécution du marché public ou de l'accord cadre est de 12 mois, renouvelable 2 fois, à compter de :
(Cocher la case correspondante.)

- la date de notification du marché public ou de l'accord-cadre ;
 la date de notification de l'ordre de service ou du premier bon de commande ;
 la date de début d'exécution prévue par le marché public ou l'accord-cadre lorsqu'elle est postérieure à la date de notification.

Le marché public ou l'accord cadre est reconductible :
(Cocher la case correspondante.)

NON OUI

Si oui, préciser :

- Nombre des reconductions : 2 fois
- Durée des reconductions : 12 mois
- Total durée du marché : 3 ans

B6 - Délai de validité de l'offre :

Le présent engagement me lie pour le délai de validité des offres indiqué dans le règlement de la consultation, la lettre de consultation ou l'avis d'appel public à la concurrence.

B7 - Origine et part des fournitures :

(Indications à fournir pour les seuls marchés ou accords-cadres de fournitures des entités adjudicatrices : article 159 du code des marchés publics).

L'offre présentée au titre du présent marché public ou accord-cadre contient des fournitures en provenance de :
(Cocher la case correspondante et indiquer le pourcentage.)

Pays de l'Union européenne, France comprise :%.

Pays membre de l'Organisation mondiale du commerce signataire de l'accord sur les marchés publics (Union européenne exclue) :%.

Autre :%.

C - Signature de l'offre par le candidat.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

D - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Désignation du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice) :
(Prendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

Mairie de Cadolive
1 Place du Comte Armand
13950 CADOLIVE
Téléphone : 04 42 04 63 18
Télécopie : 04 42 32 34 42

Nom, prénom, qualité du signataire du marché public ou de l'accord-cadre :
(Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.)

Serge PEROTTINO, Maire de Cadolive

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 109 du code des marchés publics (nantissements ou cessions de créances) :
(Indiquer l'identité de la personne, ses adresses postale et électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie.)

Accueil : 04 42 04 63 18
Question administrative: Laurence BILAND (DGS)
Question technique : Eric ROUBAUD (DST)

Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire :
(Joindre une annexe récapitulative en cas de pluralité de comptables.)

Trésorerie de Roquevaire

Imputation budgétaire :

La présente offre est acceptée.

Elle est complétée par les annexes suivantes :
(Cocher la case correspondante.)

- Annexe n°... relative à la présentation d'un sous-traitant (ou DC4) ;
- Annexe n°... relative aux demandes de précisions ou de compléments sur la teneur des offres (ou OUV4) ;
- Annexe n°... relative à la mise au point du marché (ou OUV5) ;
- Autres annexes (A préciser) ;

Pour l'Etat et ses établissements :
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice
habilité à signer le marché public ou l'accord-cadre)

N° Prix	Designation	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Montant
	<p>Nota : Définition des types de terrain terrain de classification 1: terrain en tuf marnes ou glaises terrain de classification 2: terrain rocheux nécessitant une démolition au marteau piqueur terrain de classification 3: terrain rocheux nécessitant l'emploi d'un BRH Terrain de toute nature: tout type de terrain n'entrant pas dans les classifications 1 à 3 Signalisation temporaire Signalisation temporaire pour essai de circulation y compris toutes suggestions d'exécution Ce prix rémunère forfaitairement : - la mise en place par l'entrepreneur d'une signalisation temporaire conformément aux prescriptions du maître d'œuvre, - la fourniture , la mise en place, la surveillance, l'entretien et la dépose des panneaux et autres dispositifs de signalisation (GBA plastiques lestés , barrières de police etc. ...) destinés à assurer la sécurité du chantier, des riverains et des usagers, - le balisage lumineux mais exclut les feux tricolores l'amenée et le repliement des matériels nécessaires aux travaux, - Mesures non limitées dans la durée La signalisation sera conforme à l'instruction ministérielle sur la signalisation routière : Livre I, huitième partie : signalisation temporaire ou au Manuel du chef chantier Vol. 3</p>				
1		FT	0,00		0,00
2	Fourniture et mise en œuvre d'un passage piéton provisoire y compris toutes suggestions d'exécution Ce prix rémunère au mètre carré effectif : - le prémarquage, le nettoyage et la préparation des surfaces à revêtir, - la fourniture de peinture de marquage jaune homologuée, - la mise en œuvre conformément aux plans et à la réglementation en vigueur et l'éffaçage en fin de chantier.	M2	0,00		0,00
3	Constat d'huissier Ce prix rémunère forfaitairement : - un constat d'état des lieux avant le début des travaux des propriétés et bâtiments riverains par un huissier agréé par le maître d'œuvre, - la réalisation d'un procès verbal de ces constats, - la fourniture du procès verbal avec photographies en 3 exemplaires au maître d'œuvre.	FT	0,00		0,00
4	Plan de retrait amiante y compris toutes suggestions d'exécution Ce prix rémunère forfaitairement : - la réalisation d'un plan de retrait ou de confinement selon les dispositions du décret N°96-98 du 7 février 1996, - l'envoi aux organismes nécessaire, - la fourniture d'un exemplaire au maître d'œuvre.	FT	0,00		0,00
5	Fourniture et pose d'un panneau d'information de chantier y compris toutes suggestions d'exécution Ce prix rémunère forfaitairement : - la fourniture, la pose, l'entretien et le déplacement éventuel pour raisons de chantier, d'un panneau d'information aux usagers de dimension 2,00 x 3,00, - le texte sera donné par le maître d'œuvre avant le début des travaux, - sa dépose à l'issue des travaux, - la remise en état des terrains à la fin du chantier.	FT	0,00		0,00
6	Pose d'un panneau d'information de chantier y compris toutes suggestions d'exécution Ce prix rémunère forfaitairement : - l'amenée du dépôt du maître d'ouvrage, la pose, l'entretien et le déplacement éventuel pour raisons de chantier, d'un panneau d'information aux usagers fourni par le maître d'ouvrage, - son repli en fin de chantier au dépôt du maître d'ouvrage, - la remise en état des terrains à la fin du chantier.	FT	0,00		0,00
7	Mise à disposition de matériel Location de matériel				

Ce prix rémunère à l'heure de travail effectif : (à la demande du maître d'ouvrage et uniquement pour les circonstances exceptionnelles)

- le transport à pied d'œuvre,
- le personnel et chauffeur nécessaire à son bon fonctionnement,
- les frais, les équipements (notamment tuyaux, raccords) et les énergies nécessaires à leurs utilisations,
- le rempliment.

La durée du chantier s'étend en heures de travail effectif.

Feux tricolores provisoires sur batteries :

7.a	a) pour une circulation alternée, 2 unités :	H	0,00	0,00
Ponts lourds de chaussée :				
7.b	b) Platelage de dimensions 2,50m X 1,00m compris amenée platelage, enlèvement et nettoyage :	J	0,00	0,00
Compresseur avec flexible et pointerolles :				
7.c	c) puissance = 50 cv. :	H	0,00	0,00
Groupe motopompe électrique ou à essence, y compris tuyaux et raccords :				
7.d	d) de 3cv :	H	0,00	0,00
7.e	e) de 8cv :	H	0,00	0,00
Pompe d'épuisement avec moteur essence ou diesel :				
7.f	f) débit 50 m3/h :	H	0,00	0,00
7.g	g) débit 100 m3/h :	H	0,00	0,00
Camion citerne d'une contenance minimale de 3000 litres :				
7.h	h) contenance minimale de 3000 litres avec motopompe :	H	0,00	0,00
Véhicule automobile avec nacelle :				
7.i	i) Jusqu'à 10 m - capacité 1 personne :	H	0,00	0,00
Pelle automotrice simple ou polyvalente :				
7.j	j) godet = 450 l. :	H	0,00	0,00
7.k	k) godet > 450 l. < 800 l. :	H	0,00	0,00
7.l	l) brise-roche hydraulique d'un poids de 0,55 T. :	H	0,00	0,00
Autochargeur, automoteur :				
7.m	m) chargeur compact godet = 300l. :	H	0,00	0,00
7.n	n) godet = 800 l. :	H	0,00	0,00
Camion automobile pour un parcours journalier inférieur ou égal à 100km :				
7.o	o) = 5 T. de charges utiles :	H	0,00	0,00
7.p	p) > 5 T. = 10 T. de charges utiles :	H	0,00	0,00
7.q	q) > 10 T. de charges utiles :	H	0,00	0,00
7.r	r) hydraupelle :	H	0,00	0,00
Raboteuses automotrice				
7.s	s) Largeur = 1,00 mètre :	H	0,00	0,00
7.t	t) Largeur > 1,00 mètre et = 2,50 mètres :	H	0,00	0,00
Balayeuse y compris frais d'évacuation des produits :				
7.u	u) aspiratrice capacité minimale 2000l. avec balais et buses d'arrosage :	H	0,00	0,00
Point à temps – Epandage de liant :				
7.v	v) Point à temps pour la réalisation d'emplois partiels à l'émulsion, y compris la fourniture et mise en œuvre de gravillons prophyles :	H	0,00	0,00
7.v.1	Plus value en pourcentage pour sur les prix 7a à 7v pour utilisation de matériel de nuit, les dimanches et jours fériés :	%	0,00	0,00

Mise à disposition de personnel

Mise à disposition de personnel avec outillage

Ce prix rémunère à l'heure : (A la demande du maître d'ouvrage et uniquement pour les circonstances exceptionnelles)

- le transport aller retour,
- les frais, les équipements et les outils,
- le rempliment.

La durée du chantier s'étend en heures de travail effectif.

8.a	a) Chef d'équipe, y compris son véhicule :	H	0,00	0,00
8.b	b) Compagnon professionnel, sans véhicule :	H	0,00	0,00
8.c	c) Ouvrier qualifié, sans véhicule :	H	0,00	0,00
8.d	d) Ouvrier professionnel, sans véhicule :	H	0,00	0,00
8.d.1	Plus value en pourcentage pour sur le prix 08 a à 8d pour mise à disposition de personnel de nuit, les dimanches et jours fériés :	%	0,00	0,00

TRAVAUX DE VOIRIE

FOURNITURES

CHAUSSEE ET TROTTOIRS

Fourniture de pavages et de dalles

Ce prix rémunère au mètre carré :

- la fourniture, le transport à pied d'œuvre,
- le déchargement et le stockage sur le chantier,
- le repliement de l'excédant,
- le nettoyage de la zone de stockage.

9.a	a) Pavés mosaïque en granit 8/10,10 /10,12 /12,14 /14 neufs 1ère catégorie :	M2	0,00	0,00
9.b	b) Pavés mosaïque en granit 8/10,10/10,12/12/14/14 de réemploi :	M2	0,00	0,00
9.c	c) Pavés grès calibrés 15/15 ou 20/20 :	M2	0,00	0,00
9.d	d) Briques "Pacema" ép. 6 cm :	M2	0,00	0,00
9.e	e) Pavés en terre cuite "Bockleys" ép. 8cm - tous coloris, format 200 X 100 :	M2	0,00	0,00
9.f	f) Dalles granit ép. 4 cm - Toutes dimensions :	M2	0,00	0,00
9.g	g) Pavés Calda - Toutes dimensions et tous coloris :	M2	0,00	0,00
9.h	h) Dalles gravillons lavés - Toutes dimensions et tous coloris :	ML	0,00	0,00
9.i	i) Dalles granit Louvigne granit ép. 5 cm , largeur 14 cm- Longueur libre:	ML	0,00	0,00
9.j	j) Dalles Listel granit Lanhelin finition adoucie 10x12x100 cm. ép 5 cm :	M2	0,00	0,00
9.k	k) Dalles granit Louvigne entrée Charretière ép. 8 cm – L 100 cm. l 14 cm :	M2	0,00	0,00
9.l	l) Dalles Béton ép. 8 cm – 50 x50 cm .Formule monolithique Venise couleur pierre finition bouchardée y compris arête:	M2	0,00	0,00
10	Fourniture de bordures et caniveaux de trottoir Bordures et caniveaux en béton pleine masse classe 100 + R type MASS'ROC ou similaire Ce prix rémunère au mètre linéaire : - le transport, le déchargement, - le stockage sur le chantier, - L'amenée à pied d'œuvre, - le repliement éventuel de l'excédant, - le nettoyage de la zone de stockage.			
10.a	a) Bordurette préfabriquée Type P1, P2, P3 et P3 arasée :	ML	0,00	0,00
10.b	b) Bordure préfabriquée Type T1 :	ML	0,00	0,00
10.c	c) Bordure préfabriquée Type T2 :	ML	0,00	0,00
10.d	d) Bordure préfabriquée Type T3 :	ML	0,00	0,00
10.e	e) Caniveau préfabriquée Type CS1 :	ML	0,00	0,00
10.f	f) Caniveau préfabriquée Type CS2 :	ML	0,00	0,00
10.g	g) Caniveau préfabriquée Type CC1 :	ML	0,00	0,00
10.h	h) Caniveau préfabriquée Type CC2 :	ML	0,00	0,00
10.i	i) Bordure préfabriquée Type A1 :	ML	0,00	0,00
10.j	j) Bordure préfabriquée Type A2 :	ML	0,00	0,00
10.k	k) Bordure préfabriquée Type raccord A/T :	ML	0,00	0,00
11	Fourniture de bordures grès et de bordures spéciales Ce prix rémunère au mètre linéaire : - le transport, le déchargement, - le stockage sur le chantier, - L'amenée à pied d'œuvre, - le repliement éventuel de l'excédant, - le nettoyage de la zone de stockage.			
11.a	a) Bordure grès de profils usuels (15x25) :	ML	0,00	0,00
11.b	b) Eléments pour îlots directionnels type I1 (h= 13 cm) en béton blanc ou lumisilice, Eléments droits, concaves ou convexes :	ML	0,00	0,00
11.c	c) Eléments pour îlots directionnels type I2 (h= 18 cm) en béton blanc ou lumisilice, Eléments droits, concaves ou convexes :	ML	0,00	0,00
11.d	d) Bordures Chasses roues Type BPDE en béton lavé :	ML	0,00	0,00
11.e	e) Bordure de défense préfabriquée en béton pleine masse classe 100 + R (h=42 cm) :	ML	0,00	0,00
11.f	f) Bordure double Granit bleu Breton ou G 655 face supérieure flammée, élément courbe et droit y compris façon arrondi :	ML	0,00	0,00
12	Fourniture de matériaux pour confection de chaussée, trottoir ou remblaiement de tranchée Ce prix rémunère au mètre cube mesuré en place : - le transport, le déchargement, - le stockage sur le chantier, - l'amenée à pied d'œuvre, - le repliement éventuel de l'excédant, - le nettoyage de la zone de stockage.			
12.a	a) Sable de rivière 0/5 :	M3	0,00	0,00
12.b	b) Gravier et cailloux de rivière 20/40:	M3	0,00	0,00
12.c	c) Grave naturelle semi concassée 0/31,5 :	M3	0,00	0,00
12.d	d) Grave de béton concassée :	M3	0,00	0,00
12.e	e) Grave ciment 0/20 à 3% de ciment :	M3	0,00	0,00
12.f	f) Grave laitier à 20% de laitier granulé :	M3	0,00	0,00
12.g	g) Remblais de bonne qualité :	M3	0,00	0,00
12.h	h) Mâchefer de haut fourneau criblé, déferrailé :	M3	0,00	0,00
12.i	i) Terre végétale agréée par le maître d'œuvre :	M3	0,00	0,00

13 Fourniture de matériaux enrobés pour la confection de chaussée

Ce prix rémunère :

- le transport, le déchargement,
- l'amenée à pied d'œuvre,
- le repliement éventuel de l'excédant,
- le nettoyage du chantier.

13.a	a) Béton bitumineux porphyre noir 0/6 :	T	0,00	0,00
13.b	b) Béton bitumineux acoustique noir 0/6 :	T	0,00	0,00
13.c	c) Béton bitumineux porphyre noir 0/10 :	T	0,00	0,00
13.d	d) Béton bitumineux acoustique noir 0/10 :	T	0,00	0,00
13.e	e) Béton Bitumineux à Module Elevé (BBME) noir 0/10 :	T	0,00	0,00
13.f	f) Béton bitumineux porphyre rouge 0/6 :	T	0,00	0,00
13.g	g) Enrobés à Module Elevé (EME) 0/10 :	T	0,00	0,00
13.h	h) Grave bitume 0/20 dosée à 4 % de bitume pur :	T	0,00	0,00
13.i	i) Grave bitume 0/14 classe 2 NF98138 (11%vide):	T	0,00	0,00
13.j	j) Enrobés à froid noir 0/6 :	T	0,00	0,00

14 Fourniture de matériaux pour la confection d'ouvrages en béton

Ce prix rémunère :

- le transport, le déchargement,
- le stockage éventuel sur le chantier après accord du maître d'œuvre,
- l'amenée à pied d'œuvre,
- le repliement éventuel de l'excédant,
- le nettoyage de la zone de stockage

Au mètre cube mis en place :

14.a	a) Béton de propreté P ou L dosé à 150Kg/m3 :	M3	0,00	0,00
14.b	b) Béton pour béton armé CPA 45 dosé à 200Kg/m3 :	M3	0,00	0,00
14.c	c) Plus ou moins valeur par 50Kg de liant supplémentaire :	M3	0,00	0,00

Au kilogramme :

14.d	d) Acier doux avec façonnage :	KG	0,00	0,00
14.e	e) Acier haute adhérence avec façonnage :	KG	0,00	0,00

CANALISATIONS ET RESEAUX

15 Fourniture de tuyaux d'assainissement en béton armé série 135 A

Ce prix rémunère au mètre linéaire :

- la fourniture de canalisation circulaires en béton armé de série 135A à libre écoulement suivant les instructions du CCTG,
- le transport, le déchargement,
- le stockage sur le chantier,
- l'amenée à pied d'œuvre,
- la fourniture aux différentes configurations et raccordements,
- le repliement éventuel de l'excédant,
- le nettoyage de la zone de stockage,

15.a	a) DN 300 mm :	ML	0,00	0,00
15.b	b) DN 400 mm :	ML	0,00	0,00
15.c	c) DN 500 mm :	ML	0,00	0,00
15.d	d) DN 600 mm :	ML	0,00	0,00
15.e	e) DN 800 mm :	ML	0,00	0,00
15.f	f) DN 1000 mm :	ML	0,00	0,00

16 Fourniture de tuyaux d'assainissement en fonte ductile

Ce prix rémunère au mètre linéaire :

- la fourniture de canalisation circulaires en fonte ductile type « INTEGRAL » de chez PAM ou similaire pour réseaux d'assainissement d'eaux usées gravitaires ou en refoulement à libre écoulement suivant les instructions du CCTG,
- le transport, le déchargement,
- le stockage sur le chantier,
- l'amenée à pied d'œuvre,
- la fourniture aux différentes configurations et raccordements y compris culottes de branchement et coudes,
- le repliement éventuel de l'excédant,
- le nettoyage de la zone de stockage

16.a	a) DN 150 mm :	ML	0,00	0,00
16.b	b) DN 200 mm :	ML	0,00	0,00
16.c	c) DN 250 mm :	ML	0,00	0,00
16.d	d) DN 300 mm :	ML	0,00	0,00
16.e	e) DN 400 mm :	ML	0,00	0,00
16.f	f) DN 600 mm :	ML	0,00	0,00

17 Fourniture de tuyaux d'assainissement en PVC bipeau classe CR8

Ce prix rémunère au mètre linéaire :

	<ul style="list-style-type: none"> - la fourniture de canalisation circulaires en PVC bipeau CR8 pour réseaux d'assainissement à libre écoulement suivant les instructions du CCTG, - le transport, le déchargement, - le stockage sur le chantier, - l'amenée à pied d'œuvre, - la fourniture aux différentes configurations et raccordements y compris culottes de branchement et coudes, 			
	<ul style="list-style-type: none"> - le repliement éventuel de l'excédant, - le nettoyage de la zone de stockage 			
17.a	a) DN 150 mm :	ML	0,00	0,00
17.b	b) DN 200 mm :	ML	0,00	0,00
17.c	c) DN 250 mm :	ML	0,00	0,00
17.d	d) DN 300 mm :	ML	0,00	0,00
17.e	e) DN 400 mm :	ML	0,00	0,00
18	Fourniture de drains PVC Ce prix rémunère au mètre linéaire : <ul style="list-style-type: none"> - la fourniture de drains en PVC annelés perforés ou non avec chaussette de géotextile à libre écoulement suivant les instructions du CCTG, - le transport, le déchargement, - le stockage sur le chantier, - l'amenée à pied d'œuvre, - la fourniture aux différentes configurations et raccordements 			
	<ul style="list-style-type: none"> - le repliement éventuel de l'excédant, - le nettoyage de la zone de stockage 			
18.a	a) DN 100 mm :	ML	0,00	0,00
18.b	b) DN 160 mm :	ML	0,00	0,00
18.c	c) DN 200 mm :	ML	0,00	0,00
18.d	d) DN 315 mm :	ML	0,00	0,00
19	Fourniture d'accessoires de raccordement pour tuyaux PVC bipeau classe CR8 Ce prix rémunère à l'unité : <ul style="list-style-type: none"> - la fourniture d'accessoires de raccordement pour tuyaux en PVC bipeau Classe CR8, - le transport, le déchargement, - le stockage sur le chantier, - l'amenée à pied d'œuvre, - la fourniture aux différentes configurations et raccordements 			
	<ul style="list-style-type: none"> - le repliement éventuel de l'excédant, - le nettoyage de la zone de stockage 			
19.a	a) Culotte simple (quelque soit l'angle) DN canalisation principale ≤ 200 mm :	U	0,00	0,00
19.b	b) Culotte simple (quelque soit l'angle) DN canalisation principale > 200 mm :	U	0,00	0,00
20	Fourniture d'accessoires de raccordement pour tuyaux en fonte ductile Ce prix rémunère à l'unité : <ul style="list-style-type: none"> - La fourniture d'accessoires de raccordement pour tuyaux en fonte ductile, - le transport, le déchargement, - le stockage sur le chantier, - l'amenée à pied d'œuvre, - la fourniture aux différentes configurations et raccordements 			
	<ul style="list-style-type: none"> - le repliement éventuel de l'excédant, - le nettoyage de la zone de stockage 			
20.a	a) Culotte simple (quelque soit l'angle) DN £ 250 mm et dn =150 mm :	U	0,00	0,00
20.b	b) Culotte simple (quelque soit l'angle) DN > 250 mm et dn >150 mm :	U	0,00	0,00
20.c	c) Piquage orientable à découpe rectangulaire DN £ 250 mm et dn =150 mm :	U	0,00	0,00
20.d	d) Piquage orientable à découpe rectangulaire DN > 250 mm et dn >150 mm :	U	0,00	0,00
	DN = Diamètre Nominal du collecteur dn = diamètre nominal du branchement			
21	Fourniture d'accessoires de raccordement divers Ce prix rémunère à l'unité : <ul style="list-style-type: none"> - La fourniture d'accessoires de raccordement pour tuyaux de matériaux divers, - le transport, le déchargement, - le stockage sur le chantier, - l'amenée à pied d'œuvre, 			

	- la fourniture aux différentes configurations et raccordements			
	- le repliement éventuel de l'excédant,			
	- le nettoyage de la zone de stockage			
21.a	a) Raccord de piquage universel pour tuyau béton DN £ 400 mm et dn =160 mm :	U	0,00	0,00
21.b	b) Raccord de piquage universel pour tuyau béton DN > 400 mm et dn >160 mm :	U	0,00	0,00
	DN = Diamètre Nominal du collecteur			
	dn = diamètre nominal du branchement			
22	Fourniture de fourreaux PVC aiguillés			
	Ce prix rémunère au mètre linéaire :			
	- la fourniture de fourreaux en PVC,			
	- le transport, le déchargement,			
	- le stockage sur le chantier,			
	- l'amenée à pied d'œuvre,			
	- la fourniture aux différentes configurations et raccordements, y compris manchon, écarteurs, peignes, bouchons,...			
	- le repliement éventuel de l'excédant,			
	- le nettoyage de la zone de stockage			
22.a	a) DN 25/28 mm :	ML	0,00	0,00
22.b	b) DN 42/45 mm :	ML	0,00	0,00
22.c	c) DN 55/60 mm :	ML	0,00	0,00
23	Fourniture de fourreaux TPC aiguillés			
	Ce prix rémunère au mètre linéaire :			
	- la fourniture de fourreaux double paroi annelés TPC en barres de toute couleur,			
	- le transport, le déchargement,			
	- le stockage sur le chantier,			
	- l'amenée à pied d'œuvre,			
	- la fourniture au différentes configurations et raccordements, y compris manchon, coudes, écarteurs, peignes, bouchons,...			
	- le repliement éventuel de l'excédant,			
	- le nettoyage de la zone de stockage			
23.a	a) DN 63 mm :	ML	0,00	0,00
23.b	b) DN 75 mm :	ML	0,00	0,00
23.c	c) DN 110 mm :	ML	0,00	0,00
23.d	d) DN 160 mm :	ML	0,00	0,00
24	Fourniture de câble de terre cuivre nu	ML	0,00	0,00
	Ce prix rémunère au mètre linéaire :			
	- la fourniture de cablottes de cuivre nu de section 25 mm ² ,			
	- le transport, le déchargement,			
	- le stockage sur le chantier,			
	- l'amenée à pied d'œuvre,			
	- la fourniture aux différentes configurations et raccordements, y compris les connecteurs des dérivations,			
	- le repliement éventuel de l'excédant,			
	- le nettoyage de la zone de stockage			
25	Fourniture de tampons en fonte ductile pour ouvrages			
	Ce prix rémunère à l'unité :			
	- la fourniture de tampons en fonte ductile conforme aux normes en vigueur			
	- le transport, le déchargement,			
	- le stockage sur le chantier,			
	- l'amenée à pied d'œuvre,			
	- le repliement éventuel de l'excédant,			
	- le nettoyage de la zone de stockage			
	Tampon carré de trottoirs en fonte classe B 125 cadre rond ou carré type PAM ou similaire :			
25.a	a) dimension 400 mm x 400 mm	U	0,00	0,00
25.b	b) dimension 500 mm x 500 mm	U	0,00	0,00
25.c	c) dimension 600 mm x 600 mm	U	0,00	0,00
25.d	d) dimension 700 mm x 700 mm	U	0,00	0,00
	Tampon carré de trottoirs circulés en fonte classe C 250 cadre rond ou carré type PAM ou similaire :			
25.e	e) dimension 400 mm x 400 mm	U	0,00	0,00
25.f	f) dimension 500 mm x 500 mm	U	0,00	0,00
25.g	g) dimension 600 mm x 600 mm	U	0,00	0,00
	Tampon rond de trottoirs en fonte non ventilé classe B 125 cadre rond ou carré type PAM « MEDIUM » ou similaire :			
25.h	h) diamètre d'ouverture 600 mm	U	0,00	0,00
	Tampon rond de trottoirs en fonte non ventilé classe C 250 cadre rond ou carré type PAM « PAYSAGE » ou similaire :			
25.i	i) diamètre d'ouverture 600 mm	U	0,00	0,00

	Tampon rond de chaussée en fonte ventilé ou non classe D 400 cadre rond ou carré type PAM « REXEL » ou similaire :			
25.j	j) diamètre d'ouverture 600 mm	U	0,00	0,00
	Tampon rond de chaussée en fonte ventilé ou non classe D 400 cadre rond ou carré type PAM « PAMREX EXPLOITATION » ou similaire :			
25.k	k) diamètre d'ouverture 600 mm	U	0,00	0,00
26	Fourniture de grilles et avaloirs en fonte ductile pour ouvrages			
	Ce prix rémunère à l'unité :			
	- la fourniture de grilles et avaloirs en fonte ductile conforme aux normes en vigueur			
	- le transport, le déchargement,			
	- le stockage sur le chantier,			
	- l'amenée à pied d'œuvre,			
	- le repliement éventuel de l'excédant,			
	- le nettoyage de la zone de stockage			
	Grille carrée en fonte classe C 250 plate ou concave type PAM ou similaire :			
26.a	a) dimension 400 mm x 400 mm	U	0,00	0,00
26.b	b) dimension 500 mm x 500 mm	U	0,00	0,00
26.c	c) dimension 600 mm x 600 mm	U	0,00	0,00
26.d	d) dimension 700 mm x 700 mm	U	0,00	0,00
	Grille carrée en fonte classe C 250 verrouillable par barreaux élastiques plate ou concave type PAM « SQUADRA » ou similaire :			
26.e	e) dimension 400 mm x 400 mm	U	0,00	0,00
26.f	f) dimension 500 mm x 500 mm	U	0,00	0,00
26.g	g) dimension 600 mm x 600 mm	U	0,00	0,00
	Grille ronde en fonte classe C 250 cadre rond ou carré type PAM « PAYSAGE » ou similaire :			
26.h	h) diamètre d'ouverture 600 mm	U	0,00	0,00
	Avaloirs à barreaux sélecteurs en fonte classe C 250 verrouillable par barreaux élastiques type PAM « SELECTA 500 » ou similaire :			
26.i	i) profil T	U	0,00	0,00
26.j	j) profil A	U	0,00	0,00
27	Fourniture de regards de visite en béton préfabriqué			
	Ce prix rémunère au mètre linéaire de regards posé :			
	- la fourniture d'éléments en béton armé préfabriqués nécessaires à la construction de regards de visite (fond à cunette préfabriquée, élément droit, dalle réductrice, tête réductrice, rehausse sous cadre,...)			
	- la fourniture et la pose d'échelons tous les 30 cm et d'une crosse réglable,			
	- la fourniture d'éléments de fond à cunette incorporée droit, avec changement de direction ou branchement standard munis de joints inter matériaux gravitaires,			
	- le transport, le déchargement,			
	- le stockage sur le chantier,			
	- l'amenée à pied d'œuvre,			
	- la fourniture au différentes configurations et raccordements			
	- le nettoyage de la zone de stockage			
27.a	a) Diamètre Nominal 1000 :	ML	0,00	0,00
27.b	b) Diamètre Nominal 1500 :	ML	0,00	0,00
28	Fourniture de regards de branchement en béton préfabriqué			
	Ce prix rémunère au mètre linéaire de regards posé :			
	- la fourniture d'éléments en béton armé préfabriqués nécessaires à la construction de regards de branchements munis de joints d'étanchéité pour le raccordement des canalisations,			
	- le transport, le déchargement,			
	- le stockage sur le chantier,			
	- l'amenée à pied d'œuvre,			
	- la fourniture au différentes configurations et raccordements			
	- le nettoyage de la zone de stockage			
28.a	a) regard 40x40 :	ML	0,00	0,00
28.b	b) regard 50x50 :	ML	0,00	0,00
28.c	c) regard 60x60 :	ML	0,00	0,00
29	Fourniture de manchon de scellement en fonte			
	Ce prix rémunère à l'unité :			
	- la fourniture de manchon de scellement en fonte pour liaison étanche entre le collecteur fonte et le regard de visite type PAM « INTEGRAL à joints Standard Nitrile » ou similaire,			

	- le transport, le déchargement,			
	- le stockage sur le chantier,			
	- l'amenée à pied d'œuvre,			
	- le nettoyage de la zone de stockage			
29.a	a) Canalisation de DN 150 :	U	0,00	0,00
29.b	b) Canalisation de DN 200 :	U	0,00	0,00
30	Fourniture caniveaux à grille			
	Ce prix rémunère au mètre linéaire :			
	- la fourniture d'éléments de caniveaux à grille avec pente en béton armé préfabriqués équipés de systèmes antivoi type acodrain ou similaire,			
	- le transport, le déchargement,			
	- le stockage sur le chantier,			
	- l'amenée à pied d'œuvre,			
	- la fourniture au différentes configurations et raccordements			
	- le nettoyage de la zone de stockage			
	Avec Grille galvanisée :			
30.a	a) Largeur utile 10 cm :	ML	0,00	0,00
30.b	b) Largeur utile 20 cm :	ML	0,00	0,00
	Avec Grille fonte ductile classe C250			
30.c	c) Largeur utile 10 cm :	ML	0,00	0,00
30.d	d) Largeur utile 20 cm :	ML	0,00	0,00
	MOBILIERS URBAINS			
31	Fourniture de potelets et bornes			
	Ce prix rémunère à l'unité :			
	- la fourniture de mobiliers urbains,			
	- le transport, le déchargement,			
	- le stockage sur le chantier,			
	- l'amenée à pied d'œuvre,			
	- le nettoyage de la zone de stockage			
31.a	a) potelet fixe à gorge en acier normalisé pour PMR identique au matériel posé sur la commune (RAL au choix) :	U	0,00	0,00
31.b	b) potelet fixe à gorge en acier normalisé pour PMR identique au matériel posé sur la commune (RAL au choix) :	U	0,00	0,00
31.c	c) borne granit cylindrique ou parallélépipédique h : 70 cm :	U	0,00	0,00
31.d	d) borne granit h : 85 cm :	U	0,00	0,00
32	Fourniture de barrières			
	Ce prix rémunère à l'unité :			
	- la fourniture de barrières type croix de Saint André à l'identique des matériels posés sur la commune (RAL au choix),			
	- le transport, le déchargement,			
	- le stockage sur le chantier,			
	- l'amenée à pied d'œuvre,			
	- le nettoyage de la zone de stockage			
32.a	a) longueur 1,00 mètre :	U	0,00	0,00
32.b	b) longueur 1,50 mètres :	U	0,00	0,00
32.c	c) longueur 2,00 mètres :	U	0,00	0,00
33	Fourniture de corbeilles			
	Ce prix rémunère à l'unité :			
	- la fourniture de corbeilles (RAL au choix),			
	- le transport, le déchargement,			
	- le stockage sur le chantier,			
	- l'amenée à pied d'œuvre,			
	- le nettoyage de la zone de stockage			
33.a	a) corbeille identique à celles posées sur la commune	U	0,00	0,00
	MAIN D'OEUVRE			
	PREPARATION DU TERRAIN			
34	Débroussaillage y compris toutes suggestions d'exécution	M2	0,00	0,00
	Ce prix rémunère au mètre carré :			
	- l'enlèvement de la végétation et des plantations (hormis celles de diamètre supérieur à 0,40 m mesuré à 1,00 m du sol),			
	- le transport et les droits de décharge,			
	- le nettoyage du chantier,			
35	Découpe de matériaux y compris toutes suggestions d'exécution			
	Ce prix rémunère au mètre linéaire le découpage soigné de matériaux enrobés en vue de l'exécution d'une reprise d'enrobés sur une épaisseur maximum de 0,10 mètre, comprenant :			
	- la main d'oeuvre,			
	- le transport à pied d'oeuvre du matériel,			
	- le traçage éventuel,			
	- la découpe sur une épaisseur maximale de 10 cm,			
	- le repliement du matériel,			
	- le nettoyage du chantier.			

35.a	a) à la tronçonneuse :	ML	0,00	0,00
35.b	b) au compresseur muni d'une palette :	ML	0,00	0,00
36	Démolition de corps de chaussée et trottoir y compris toutes suggestions d'exécution Ce prix rémunère au mètre cube l'exécution à la machine de démolition de corps de chaussée ou de trottoir, comprenant :			
	<ul style="list-style-type: none"> - le sciage des parties à conserver, - le terrassement, le tri et le chargement des déblais y compris l'enrobé, - la dépose des bordures existantes dans l'emprise des travaux y compris solin de fondation, - l'évacuation des déblais en décharges publiques y compris les droits de décharge, - la mise à niveau et le compactage des fonds de forme suivant les profils prescrits par le maître d'oeuvre, - le nettoyage du chantier, 			
36.a	a) Chaussée ou trottoir empierré, en grave naturelle ou reconstituée :	M3	0,00	0,00
36.b	b) Chaussée ou trottoir en matériaux traités aux liants hydrauliques ou hydrocarbonés :	M3	0,00	0,00
37	Plus value au mètre cube sur le prix N°36a et 36 b pour travaux de démolition exécutés à la main :			
37.a	a) Chaussée ou trottoir empierré, en grave naturelle ou reconstituée :	M3	0,00	0,00
37.b	b) Chaussée ou trottoir en matériaux traités aux liants hydrauliques ou hydrocarbonés :	M3	0,00	0,00
38	Démolition de trottoir (béton ou enrobé) y compris toutes suggestions d'exécution Ce prix rémunère au mètre carré l'exécution à la machine de démolition de trottoir sur une épaisseur de 20 cm, comprenant :	M2	0,00	0,00
	<ul style="list-style-type: none"> - le sciage des parties à conserver, - le terrassement, le tri et le chargement des déblais y compris l'enrobé, - l'évacuation des déblais en décharges publiques y compris les droits de décharge, - la mise à niveau et le compactage des fonds de forme suivant les profils prescrits par le maître d'oeuvre, - le nettoyage du chantier, 			
38.1	Plus value sur le prix N°38 pour travaux de démolition exécutés à la main :	M2	0,00	0,00
39	Terrassement en tranchée y compris toutes suggestions d'exécution Ce prix rémunère au mètre cube mesuré au vide de fouille l'exécution de terrassement en tranchée à la machine, comprenant :			
	<ul style="list-style-type: none"> - le terrassement en tranchées en terrain de toutes natures, non compris les démolitions de corps de chaussée et de trottoirs, - le sciage des parties à conserver, - la démolition de maçonnerie d'éléments homogènes de volume inférieur à 0,50 m³, - la mise en dépôt provisoire des terres sur berges, - le dressement des parois, - les sujétions liées aux nécessités d'étalement et de blindage même jointif, - les sondages et précautions d'usage à l'approche de réseaux existants, - toutes sujétions, difficultés ou pertes de temps résultant de la rencontre de canalisations ou d'ouvrages souterrains, compris adaptations et réfections éventuelles des ouvrages démontés pour le passage, - les sujétions liées au travail dans l'embaras des réseaux, - les épaissements d'eaux de toute nature quels que soient leur débit et leur provenance jusqu'à 30 m³/h, - le réglage et le compactage des fonds de fouille compris finition à la main et approfondissement pour lit de pose, - la reprise des matériaux stockés sur berge, le tri et l'évacuation en décharge publique y compris droits de décharge, - le nettoyage du chantier, 			
39.a	a) Tranchée jusqu'à 1,30 m de profondeur :	M3	0,00	0,00
39.b	b) Tranchée de profondeur de 1,31 à 3,00 m :	M3	0,00	0,00
39.c	c) Tranchée pour profondeur au-delà de 3,00 m :	M3	0,00	0,00
40	Plus value sur le prix N°39a; 39b; 39c pour travaux de terrassement en tranchée exécutés à la main :			

40.a	a) Tranchée jusqu'à 1,30 m de profondeur :	M3	0,00	0,00
40.b	b) Tranchée de profondeur de 1,31 à 3,00 m :	M3	0,00	0,00
40.c	c) Tranchée pour profondeur au-delà de 3,00 m :	M3	0,00	0,00
41	Plus value sur le prix N°38a; 38b; 38c pour travaux de terrassement en tranchée exécutés en roche dure avec utilisation de perforatrice quelque soit la profondeur :	M3	0,00	0,00
42	Plus value sur le prix N°39a; 39b; 39c pour travaux de terrassement en tranchée exécutés sous platelage :			
42.a	a) Travaux effectués à la machine :	M3	0,00	0,00
42.b	b) Travaux effectués à la main :	M3	0,00	0,00
43	Démolition d'ouvrages y compris toutes suggestions d'exécution			
	Ce prix rémunère la démolition d'ouvrages maçonnés ou de canalisation, comprenant :			
	- le sciage des parties à conserver,			
	- la fourniture et la mise en œuvre du matériel ainsi que la main d'œuvre spécialisé,			
	- la démolition de maçonnerie ou de canalisation,			
	- la mise en dépôt provisoire,			
	- les sujétions liées aux nécessités d'étaielement,			
	- les sondages et précautions d'usage à l'approche de réseaux existants,			
	- le réglage et le compactage des sols après démolition,			
	- la reprise des matériaux stockés, le tri et l'évacuation sur le lieu précisé par le maître d'œuvre ou en décharge publique y compris droits de décharge,			
	- le nettoyage du chantier,			
	Au mètre cube mesuré contradictoirement avant démolition :			
43.a	a) Maçonnerie en pierres ou en moellons hourdés à la chaux ou au plâtre :	M3	0,00	0,00
43.b	b) Maçonnerie en pierres ou en moellons hourdés au mortier de ciment :	M3	0,00	0,00
43.c	c) Maçonnerie en parpaing ou briques :	M3	0,00	0,00
43.d	d) Canalisation de diamètre = 300 mm :	ML	0,00	0,00
43.e	e) Canalisation de diamètre > 300 mm :	ML	0,00	0,00
43.e.1	Plus value sur les prix N°43 a) et b) pour récupération des moellons :	M3	0,00	0,00
	Ce prix rémunère au mètre cube :			
	- le tri des moellons déconstruits,			
	- le nettoyage des moellons,			
	- l'éventuel transports dans un lieu indiqué par le maître d'œuvre,			
	- le stockage,			
44	Protection contre éboulement / Blindage y compris toutes suggestions d'exécution			
	Ce prix rémunère la mise en place de protection des fouilles contre les éboulements, comprenant :			
	- le transport à pied d'œuvre du matériel,			
	- la fourniture et la mise en œuvre du matériel ainsi que la main d'œuvre spécialisé,			
	- le repliement et l'évacuation du matériel,			
	- le nettoyage du chantier,			
	A la journée :			
44.a	a) Blindage par caisson mobile	J	0,00	0,00
	Au mètre carré :			
44.b	b) Blindage en bois jointif :	M2	0,00	0,00
44.c	c) Blindage en bois semi jointif :	M2	0,00	0,00
45	Dépose de mobilier ou panneaux y compris toutes suggestions d'exécution			
	Ce prix rémunère à l'unité la dépose à la main ou mécaniquement de mobilier urbain ou de panneau, comprenant :			
	- le sciage des parties à conserver			
	- le dégagement du pied du mobilier (potelets, bornes, barrières, corbeilles) ou du support,			
	- la démolition des éventuels massifs de fondation,			
	- l'évacuation des déchets et des éléments non réutilisés en décharge publique y compris droits de décharge,			
	- En cas de réemploi, la dépose soignée et le stockage ou le transport en dépôt désigné par le maître d'œuvre ainsi que le nettoyage,			
	- le remblaiement de la fouille à l'identique, y compris fourniture des matériaux,			
	- le repliement et l'évacuation du matériel,			
	- le nettoyage du chantier,			
45.a	a) Non réutilisé :	U	0,00	0,00

45.b 46	b) Réutilisé : Dépose de bordures ou caniveaux y compris toutes suggestions d'exécution Ce prix rémunère au mètre linéaire la dépose à la main ou mécaniquement de bordure ou caniveau en béton, comprenant :	U	0,00	0,00
	<ul style="list-style-type: none"> - le sciage des parties à conserver, - la dépose des éléments, - la démolition des éventuels massifs de fondation, - l'évacuation des déchets et des éléments non réutilisés en décharge publique y compris droits de décharge, - En cas de réemploi, la dépose soignée et le stockage ou le transport en dépôt désigné par le maître d'œuvre ainsi que le décrottage, - le replemement et l'évacuation du matériel, - le nettoyage du chantier, 			
46.a	a) Non réutilisé :	ML	0,00	0,00
46.b 47	b) Réutilisé : Dépose de pavés ou dalles y compris toutes suggestions d'exécution Ce prix rémunère au mètre carré la dépose à la main ou mécaniquement de pavés ou dalles, comprenant :	ML	0,00	0,00
	<ul style="list-style-type: none"> - le sciage des parties à conserver, - la dépose des éléments, - la démolition des éventuels massifs de fondation, - l'évacuation des déchets et des éléments non réutilisés en décharge publique y compris droits de décharge, - le repliement et l'évacuation du matériel, - le nettoyage du chantier, 			
47.a	a) pavés ou dalles posés sur sable :	M2	0,00	0,00
47.b	b) pavés ou dalles posés sur mortier :	M2	0,00	0,00
48	Plus value pour dépose soignée sur le prix N°47a et 47b pour récupération des pavés ou dalles : Ce prix rémunère au mètre carré la plus value pour dépose soignée en vu de réemploi à la main ou mécaniquement de pavés ou dalles, comprenant :			
	<ul style="list-style-type: none"> - la dépose soignée et le stockage ou le transport en dépôt désigné par le maître d'œuvre ainsi que le décrottage 			
48.a	a) pavés ou dalles posés sur sable :	M2	0,00	0,00
48.b	b) pavés ou dalles posés sur mortier :	M2	0,00	0,00
49	Décrottage de matériaux enrobé y compris toutes suggestions d'exécution Ce prix rémunère au mètre carré le décrottage de matériaux enrobés sur une épaisseur de 0,15 m maximum, comprenant :			
	<ul style="list-style-type: none"> - le traçage éventuel, - le sciage des parties à conserver, - le décrottage manuel ou mécanique des matériaux enrobés, - l'évacuation des déchets en décharge publique y compris droits de décharge, - le repliement et l'évacuation du matériel, - le nettoyage du chantier, 			
49.a	a) A la main :	M2	0,00	0,00
49.b	b) Mécaniquement :	M2	0,00	0,00
50	Rabotage de revêtement de surface y compris toutes suggestions d'exécution Ce prix rémunère au mètre carré le rabotage de revêtement de surface sur une épaisseur moyenne de 20 cm, comprenant :			
	<ul style="list-style-type: none"> - le transport du matériel à pied d'œuvre y compris le personnel nécessaire à son bon fonctionnement, - les frais et les équipements, - le traçage et le repérage des zones à traiter, - le sciage des parties à conserver, - la démolition manuelle nécessaire, - le balayage soigné à l'aide d'une balayeuse aspiratrice, - l'évacuation des déchets en décharge publique y compris droits de décharge, - le repliement et l'évacuation du matériel, - le nettoyage du chantier, 			
50.a	a) Surface rabotée = 500 m ² :	M2	0,00	0,00
50.b	b) Surface rabotée > 500 m ² :	M2	0,00	0,00
51	Plus Value au prix N°50 par centimètre supérieur à l'épaisseur moyenne Ce prix rémunère au mètre carré par centimètre supplémentaire par rapport à l'épaisseur moyenne de 15 cm le rabotage de revêtement de surface.			

51.a	a) Surface rabotée = 500 m ² :	M2/CM	0,00	0,00
51.b	b) Surface rabotée > 500 m ² :	M2/CM	0,00	0,00
52	Moins Value au prix N°50 par centimètre inférieur à l'épaisseur moyenne			
	Ce prix rémunère au mètre carré par centimètre inférieur par rapport à l'épaisseur moyenne de 15cm, le rabotage de revêtement de surface			
52.a	a) Surface rabotée = 500 m ² :	M2/CM	0,00	0,00
52.b	b) Surface rabotée > 500 m ² :	M2/CM	0,00	0,00
53	Réalisation d'engravure sur chaussée y compris toutes suggestions de mise en œuvre			
	Ce prix rémunère au mètre linéaire la réalisation d'une engravure sur chaussée sur une épaisseur moyenne de 20 cm, comprenant :			
	<ul style="list-style-type: none"> - le transport du matériel à pied d'œuvre y compris le personnel nécessaire à son bon fonctionnement, - le traçage et le repérage des zones à traiter, - le sciage des parties à conserver, - la démolition manuelle nécessaire, - l'évacuation des déchets en décharge publique y compris droits de décharge, - le repliement et l'évacuation du matériel, - le nettoyage du chantier, 			
53.a	a) de largeur 0,50 mètre :	ML	0,00	0,00
53.b	b) de largeur 1,00 mètre :	ML	0,00	0,00
53.c	c) de largeur 1,50 mètre :	ML	0,00	0,00
54	Mise à niveau d'ouvrages y compris toutes suggestions de mise en œuvre			
	Ce prix rémunère à l'unité la mise à niveau d'ouvrages sur trottoir ou sur chaussée, comprenant :			
	<ul style="list-style-type: none"> - la recherche éventuelle, - le sciage des parties à conserver, - la dépose de l'ouvrage, - la démolition des éventuels massifs de fondation, - la mise à niveau de l'ouvrage (rehaussement ou abaissement), - l'évacuation des déchets et des éléments non réutilisés en décharge publique y compris droits de décharge, - En cas de réemploi, la dépose soignée et le stockage ou le transport en dépôt désigné par le maître d'œuvre ainsi que le décroûtage, - le repliement et l'évacuation du matériel, - le nettoyage du chantier, 			
54.a	a) Bouche à clé gaz, eau,..... :	U	0,00	0,00
54.b	b) Regard ou grille de diamètre ou coté inférieur ou égal à 0,80 m :	U	0,00	0,00
54.c	c) Regard ou grille de diamètre ou coté supérieur à 0,80 m :	U	0,00	0,00
54.d	d) Chambre de tirage France Télécom type L2T, L3T et L4T (les chambres L0T et L1T seront payées au prix N°200.23 b)) :	U	0,00	0,00
54.e	e) Chambre de tirage France Télécom type L5T et L6T :	U	0,00	0,00
54.f	f) Bouche d'égout à avaloir (tampon et bavette) :	U	0,00	0,00
55	Percement d'ouvrages y compris toutes suggestions de mise en œuvre			
	Ce prix rémunère à l'unité la réalisation de percement pour le passage ou le raccordement de canalisation de canalisation, comprenant :			
	<ul style="list-style-type: none"> - le percement des ouvrages, - l'évacuation des déchets en décharge publique y compris droits de décharge, - la réalisation éventuelle d'une cunette, - les scellements étanches au mortier, - le repliement et l'évacuation du matériel, - le nettoyage du chantier, 			
	Pour des ouvrages en béton ordinaire d'une épaisseur = 0,20 m :			
55.a	a) DN = 500 mm :	U	0,00	0,00
55.b	b) DN < 500 mm :	U	0,00	0,00
	Pour des ouvrages en béton armé vibré d'une épaisseur = 0,20 m :			
55.c	c) DN = 500 mm :	U	0,00	0,00
55.d	d) DN < 500 mm :	U	0,00	0,00
	MISE EN ŒUVRE DE MATERIAUX / CHAUSSEE			
56	Mise en œuvre de pavages et dalles y compris toutes suggestions de mise en œuvre			
	Ce prix rémunère au mètre carré la mise en œuvre de pavés ou dalles, comprenant :			
	<ul style="list-style-type: none"> - le réglage et le compactage du fond de forme, 			

	<ul style="list-style-type: none"> - la fourniture des matériaux nécessaires au lit de pose & à la réalisation des joints, - la mise en œuvre du lit de pose en sable de rivière fin ou en mortier sur une épaisseur moyenne de 5 cm, - la mise en œuvre des pavés ou dalles, - la réalisation des coupes éventuelles par sciage, - le cylindrage pour mis en place, - la réalisation des joints avec du sable de rivière fin y compris le balayage des rejets après un mois et leur évacuation à la décharge publique ou le scellement au mortier colle, 			
	<ul style="list-style-type: none"> - le repliement & le nettoyage du chantier. 			
	Pour pavés posés sur lit de sable :			
56.a	a) lit de pose et joint au sable – Surface inférieur = 20 m ² :	M2	0,00	0,00
56.b	b) lit de pose et joint au sable – Surface inférieur > 20 m ² :	M2	0,00	0,00
	Pour pavés posés sur lit de mortier :			
56.c	c) lit de pose et joint au mortier – Surface inférieur = 20 m ² :	M2	0,00	0,00
56.d	d) lit de pose et joint au mortier – Surface inférieur > 20 m ² :	M2	0,00	0,00
	Pour dalles posées sur lit de sable :			
56.e	e) lit de pose et joint au sable – Surface inférieur = 20 m ² :	M2	0,00	0,00
56.f	f) lit de pose et joint au sable – Surface inférieur > 20 m ² :	M2	0,00	0,00
	Pour dalles posées sur lit de mortier :			
56.g	lit de pose et joint au mortier – Surface inférieur ≤ 20 m ²	M2	0,00	0,00
56.h	lit de pose et joint au mortier – Surface inférieur > 20 m ²	M2	0,00	0,00
57	Mise en œuvre de bordures et caniveaux y compris toutes suggestions de mise en œuvre			
	Ce prix rémunère au mètre linéaire la mise en œuvre de bordures et caniveaux de trottoir, comprenant :			
	<ul style="list-style-type: none"> - le sciage des parties à conserver y compris l'enrobé, - le cas échéant, l'exécution d'une tranchée comprenant le décroûtage de l'enrobé, - le réglage et compactage du fond de forme, - l'évacuation des déchets en décharge publique y compris droits de décharge, - la fourniture et la mise en œuvre du béton dosé à 250 kg, - la mise en œuvre des éléments préfabriqués normalisés, 			
	<ul style="list-style-type: none"> - le calage et le jointement, - les sujétions pour la mise en place d'éléments de 0.50m pour des rayons < à 8m, - la mise en place d'un patin d'épaulement en attente du tapis définitif ou d'accès provisoire, - le repliement & le nettoyage du chantier. 			
57.a	a) Bordurette Type P1, P2, P3 et P3 arasée :	ML	0,00	0,00
57.b	b) Bordures et caniveaux préfabriqués :	ML	0,00	0,00
57.c	c) Bordures grès :	ML	0,00	0,00
57.d	d) Eléments d'îlots directionnels :	ML	0,00	0,00
57.e	e) Bordures chasse roue type BPDE :	ML	0,00	0,00
57.f	f) Bordures de défense :	ML	0,00	0,00
57.g	g) Doubles Bordures Granit :	ML	0,00	0,00
58	Mise en œuvre de bordures collées y compris toutes suggestions de mise en œuvre			
	Ce prix rémunère au mètre linéaire la mise en œuvre de bordures de trottoir collées, comprenant :			
	<ul style="list-style-type: none"> - le nettoyage de la surface, - la fourniture et la mise en œuvre de colle, - la mise en œuvre des éléments préfabriqués normalisés, 			
	<ul style="list-style-type: none"> - le calage et le jointement, - les sujétions pour la mise en place d'éléments pour des rayons < à 8m, - le repliement & le nettoyage du chantier. 			
58.a	a) Bordures préfabriqués de type T :	ML	0,00	0,00
58.b	b) Eléments d'îlots directionnels :	ML	0,00	0,00
58.c	c) Bordures chasse roue type BPDE :	ML	0,00	0,00
58.d	d) Bordures de défense :	ML	0,00	0,00
59	Mise en œuvre de matériaux pour corps de chaussée y compris toutes suggestions de mise en œuvre			
	Ce prix rémunère au mètre cube mis en place la mise en œuvre de matériaux pour corps de chaussée, comprenant :			
	<ul style="list-style-type: none"> - le réglage et compactage du fond de forme, - la mise en place du matériau, éventuellement à la main, sur l'épaisseur prescrite par le maître d'œuvre, - le régalinge, et le compactage par couches, - le repliement & le nettoyage du chantier. 			
59.a	a) Grand rendement : (Chaussée ou tranchée large peu encombrée)	M3	0,00	0,00

59.b	b) Faible rendement : (Trottoir ou tranchée peu large ou encombrée)	M3	0,00	0,00
60	<p>Mise en œuvre de matériaux enrobés y compris toutes suggestions de mise en œuvre Ce prix rémunère à la tonne la mise en œuvre de matériaux enrobés, comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le balayage de la surface à revêtir, - la découpe soignée et les engravures en limites de surfaces, - l'évacuation des déchets en décharge publique y compris droits de décharge, - le réglage et compactage du fond de forme, - l'application d'une couche d'accrochage, - la mise en œuvre avec réglage et compactage méthodique, - la mise en œuvre d'un coulis à l'émulsion de bitume sur les joints suivi d'un léger sablage, - le repliement & le nettoyage du chantier. <p>Mise en œuvre mécanique :</p>			
60.a	a) Grand rendement – Tonnage > 50 T :	T	0,00	0,00
60.b	b) Faible rendement – Tonnage = 50 T :	T	0,00	0,00
60.c	<p>Mise en œuvre manuelle :</p>			
61	c) Manuelle: Plus Value à la tonne au prix N°60 pour intervention de nuit entre 20h00 et 5h00 (ce prix sera appliqué à la demande du maître de l'ouvrage)	T	0,00	0,00
62	<p>Réfection de revêtement y compris toutes suggestions de mise en œuvre Ce prix rémunère au mètre carré la mise en œuvre de matériaux enrobés pour réfection de revêtement, bouchage de nids de poules, flaches et tranchées, comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le sciage soigné en forme géométrique simple (carré ou rectangle), - le repiquage et le nettoyage à vif du support, - l'évacuation des déchets en décharge publique y compris droits de décharge, - l'application d'une couche d'accrochage, - la mise en œuvre sur l'épaisseur prescrite par le maître d'œuvre avec réglage et compactage méthodique, - les contrôles et essais éventuels, - la mise en œuvre d'un coulis à l'émulsion de bitume sur les joints suivi d'un léger sablage, - le repliement & le nettoyage du chantier. 			
62.a	a) Interventions ponctuelles d'une surface totale cumulée = 20 m ² :	M2	0,00	0,00
62.b	b) Interventions ponctuelles d'une surface totale cumulée > 20 m ² :	M2	0,00	0,00
63	<p>Mise en oeuvre de terre végétale y compris toutes suggestions de mise en œuvre Ce prix rémunère au mètre cube mesuré en place la mise en œuvre de terre végétale, comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les analyses physico-chimiques de la terre végétale avant tout réemploi. Les matériaux impropres seront évacués en décharge autorisée quels que soient les droits, - la mise en œuvre régalaie et réglage, sur les épaisseurs spécifiées, - l'épierrage et l'élimination de tous les éléments impropres (gravois, pierres, déchets végétaux) et leur évacuation aux décharges publiques y compris droits de décharge, - les grosses mottes seront brisées, - le repliement & le nettoyage du chantier. 			
64	<p>Mise en oeuvre de béton et aciers y compris toutes suggestions de mise en œuvre Ce prix rémunère au mètre cube mesuré en place la mise en œuvre à la main de béton et aciers pour la confection d'ouvrages, comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'exécution et la mise en place des coffrages, - la mise en place du béton selon les prescriptions du maître d'oeuvre, - le façonnage et la mise en œuvre des aciers, - le dressement des surfaces, - le repliement & le nettoyage du chantier. 			
64.a	a) Béton de propreté P ou L dosé à 150Kg/m ³ :	M3	0,00	0,00
64.b	b) Béton pour béton armé CPA 45 dosé à 200Kg/m ³ :	M3	0,00	0,00
64.c	c) Béton pour béton armé CPA 45 dosé à 350Kg/m ³ :	M3	0,00	0,00
	MISE EN ŒUVRE DE CANALISATIONS			

65 **Mise en oeuvre de canalisations d'assainissement en tranchée ouverte y compris toutes suggestions de mise en œuvre**

Ce prix rémunère au mètre linéaire la mise en œuvre de canalisations d'assainissement en tranchée ouverte suivant les instructions du CCTG, comprenant :

- le réglage et le compactage des fonds de fouille,
- la mise en œuvre des matériaux drainant constituant le lit de pose de 0.15m d'épaisseur, le cas échéant, la fourniture et la pose d'un drain routier,
- la pose de canalisations d'assainissement selon les pentes spécifiées au projet,
- la fourniture et la mise en place des joints, manchons et tous raccords nécessaires y compris culottes de branchement ou pliage orientable,
- les découpes éventuelles,
- le raccordement au réseau existant.

tuyaux d'assainissement en béton armé série 135 A :

65.a	a) DN 300 mm :	ML	0,00	0,00
65.b	b) DN 400 mm :	ML	0,00	0,00
65.c	c) DN 500 mm :	ML	0,00	0,00
65.d	d) DN 600 mm :	ML	0,00	0,00
65.e	e) DN 800 mm :	ML	0,00	0,00
65.f	f) DN 1000 mm :	ML	0,00	0,00
tuyaux d'assainissement en fonte ductile :				
65.g	g) DN 150 mm :	ML	0,00	0,00
65.h	h) DN 200 mm :	ML	0,00	0,00
65.i	i) DN 250 mm :	ML	0,00	0,00
65.j	j) DN 300 mm :	ML	0,00	0,00
65.k	k) DN 400 mm :	ML	0,00	0,00
65.l	l) DN 600 mm :	ML	0,00	0,00
tuyaux d'assainissement en PVC bipeau classe CR8 :				
65.m	m) DN 150 mm :	ML	0,00	0,00
65.n	n) DN 200 mm :	ML	0,00	0,00
65.o	o) DN 250 mm :	ML	0,00	0,00
65.p	p) DN 300 mm :	ML	0,00	0,00
65.q	q) DN 400 mm :	ML	0,00	0,00
66	Plus Value au mètre linéaire au prix N°65 pour pose sous platelage	ML	0,00	0,00

67 **Mise en oeuvre de drains ou fourreaux en tranchée ouverte y compris toutes suggestions de mise en œuvre**

Ce prix rémunère au mètre linéaire la mise en œuvre de drains ou fourreaux en tranchée ouverte suivant les instructions du CCTG, comprenant :

- le réglage et le compactage des fonds de fouille,
- la mise en œuvre des matériaux drainant constituant le lit de pose,
- le réglage des éléments,
- la fourniture et pose de peignes et écarteurs,
- la pose de drains et fourreaux selon les prescriptions du maître d'oeuvre
- la fourniture et la mise en place des joints, manchons et tous raccords nécessaires,
- les découpes éventuelles,
- le raccordement au réseau existant.

drains PVC :

67.a	a) DN 100 mm :	ML	0,00	0,00
67.b	b) DN 160 mm :	ML	0,00	0,00
67.c	c) DN 200 mm :	ML	0,00	0,00
67.d	d) DN 300 mm :	ML	0,00	0,00
67.e	e) DN 315 mm :	ML	0,00	0,00
fourreaux PVC aiguillés :				
67.f	f) DN 25/28 mm :	ML	0,00	0,00
67.g	g) DN 42/45 mm :	ML	0,00	0,00
67.h	h) DN 55/60 mm :	ML	0,00	0,00
fourreaux TPC aiguillés :				
67.i	e) DN 63 mm :	ML	0,00	0,00
67.j	f) DN 75 mm :	ML	0,00	0,00
67.k	g) DN 110 mm :	ML	0,00	0,00
67.l	i) DN 160 mm :	ML	0,00	0,00
cablette de cuivre :				
67.m	j) Cablette de cuivre section 25 mm ² :	ML	0,00	0,00

68 **Mise en oeuvre d'accessoires de raccordement pour tuyaux en tranchée ouverte y compris toutes suggestions de mise en œuvre**

Ce prix rémunère à l'unité la mise en œuvre d'accessoires de raccordement pour tuyaux en tranchée ouverte suivant les instructions du CCTG, comprenant :

	<ul style="list-style-type: none"> - le terrassement manuel nécessaire l'ajustement, - l'évacuation des déchets en décharge publique y compris droits de décharge, - les découpes ou carottages de la canalisation, - la mise en œuvre des matériaux drainant constituant le lit de pose, - le réglage des éléments, - la pose mise en place des éléments, - la fourniture et la mise en place des joints, et tous raccords nécessaires, - le raccordement au réseau existant. 			
	Tuyaux en PVC classe CR8 :			
68.a	a) Culotte simple (quelque soit l'angle) DN canalisation principale = 200 mm :	U	0,00	0,00
68.b	b) Culotte simple (quelque soit l'angle) DN canalisation principale > 200 mm :	U	0,00	0,00
	Tuyaux en fonte ductile:			
68.c	c) Culotte simple (quelque soit l'angle) DN £ 250 mm et dn =150 mm :	U	0,00	0,00
68.d	d) Culotte simple (quelque soit l'angle) DN > 250 mm et dn >150 mm :	U	0,00	0,00
68.e	e) Piquage orientable à découpe rectangulaire DN £ 250 mm et dn =150 mm :	U	0,00	0,00
68.f	f) Piquage orientable à découpe rectangulaire DN > 250 mm et dn >150 mm :	U	0,00	0,00
69	Mise en œuvre de manchon de scellement en fonte en tranchée ouverte y compris toutes suggestions de mise en œuvre			
	Ce prix rémunère à l'unité la mise en œuvre de manchon de scellement en fonte en tranchée ouverte suivant les instructions du CCTG, comprenant :			
	<ul style="list-style-type: none"> - le terrassement manuel nécessaire l'ajustement, - l'évacuation des déchets en décharge publique y compris droits de décharge, - les découpes ou carottages de la canalisation, - la mise en œuvre des matériaux drainant constituant le lit de pose, - le réglage des éléments, - la pose mise en place du manchon, - la fourniture et la mise en place des joints, et tous raccords nécessaires, - le raccordement au réseau existant. 			
69.a	a) Canalisation de DN 150 :	U	0,00	0,00
69.b	b) Canalisation de DN 200 :	U	0,00	0,00
70	Mise en œuvre de d'accessoires de raccordement divers en tranchée ouverte y compris toutes suggestions de mise en œuvre			
	Ce prix rémunère à l'unité la mise en œuvre d'accessoires de raccordement divers en tranchée ouverte suivant les instructions du CCTG, comprenant :			
	<ul style="list-style-type: none"> - le terrassement manuel nécessaire l'ajustement, - l'évacuation des déchets en décharge publique y compris droits de décharge, - les découpes ou carottages de la canalisation, - la mise en œuvre des matériaux drainant constituant le lit de pose, - le réglage des éléments, - la pose mise en place du raccord, - la fourniture et la mise en place des joints, et tous raccords nécessaires, - le raccordement au réseau existant. 			
70.a	a) Raccord de piquage universel pour tuyau béton DN £ 400 mm et dn =160 mm :	U	0,00	0,00
70.b	b) Raccord de piquage universel pour tuyau béton DN > 400 mm et dn >160 mm :	U	0,00	0,00
	DN = Diamètre Nominal du collecteur			
	dn = diamètre nominal du branchement			
71	Mise en œuvre de tampons en fonte ductile pour ouvrages y compris toutes suggestions de mise en œuvre			
	Ce prix rémunère à l'unité :			
	<ul style="list-style-type: none"> - le démontage et l'évacuation du dispositif de fermeture existant, y compris sciage et démolition de chaussée ou trottoir, - l'évacuation des déchets en décharge publique y compris droits de décharge, - le nettoyage de la tête du regard, - la fourniture, la mise en place et le scellement des éléments : têtes, rehausses éventuels, 			

	<ul style="list-style-type: none"> - la fourniture, la mise en place et la vibration des bétons, - la pose de l'élément en fonte ductile conforme aux normes en vigueur au niveau définitif, - la réfection à l'identique du revêtement et de la constitution sous-jacente, - les joints avec les bordures, - la vérification de l'étanchéité du regard, - le nettoyage du regard et des abords, 			
	Sous Trottoirs :			
71.a	a) Tampons ou grilles de diamètre ou coté < à 800 mm :	U	0,00	0,00
71.b	b) Tampons ou grilles de diamètre ou coté = à 800 mm :	U	0,00	0,00
	Sous Chaussée :			
71.c	c) Tampons ou grilles de diamètre ou coté < à 800 mm :	U	0,00	0,00
71.d	d) Tampons ou grilles de diamètre ou coté = à 800 mm :	U	0,00	0,00
	Avaloirs :			
71.e	e) Avaloirs à barreaux sélecteurs type PAM « SELECTA 500 » profil A ou T :	U	0,00	0,00
72	Mise en oeuvre de regards de visite en béton préfabriqué y compris toutes suggestions de mise en oeuvre Ce prix rémunère au mètre linéaire de regards posé suivant la profondeur la pose de regard de visite en béton armé vibré préfabriqué, comprenant :			
	<ul style="list-style-type: none"> - l'exécution des fouilles nécessaires à sa construction y compris sciage et démolition de chaussée ou trottoir, - l'évacuation des déchets en décharge publique y compris droits de décharge, - le compactage du fond de fouille et le dressement des parois, - les coffrages éventuels, - la fourniture, la mise en place et la vibration des bétons, - la pose d'éléments en béton armé préfabriqués, - la réalisation de cunette droite ou avec changement de direction, y compris le cas échéant la démolition de béton, - la fourniture et la pose de joints d'étanchéité inter matériaux, - le jointolement des différents éléments de raccordements, - la vérification de l'étanchéité du regard, - l'exécution des remblais autour de l'ouvrage, y compris toutes fournitures, 			
	le scellement et la pose du tampon			
	- le nettoyage du regard et des abords,			
72.a	a) Diamètre Nominal 1000 :	ML	0,00	0,00
72.b	b) Diamètre Nominal 1500 :	ML	0,00	0,00
73	Plus Value à l'unité au prix N°72 pour la réalisation d'une chute accompagnée	U	0,00	0,00
	Ce prix rémunère à l'unité la plus value au prix N° 72 pour la réalisation d'une chute accompagnée de diamètre inférieur à 250 mm, comprenant :			
	<ul style="list-style-type: none"> - la fourniture et le scellement de deux colliers de fixation en acier galvanisé, - la fourniture et la pose d'un té permettant l'accès à la chute accompagnée depuis le haut, - la fourniture et la pose des coudes et raccordements nécessaires, - la fourniture et la pose d'un élément de canalisation quelle que soit sa longueur, 			
74	Mise en oeuvre de regards branchement en béton préfabriqué y compris toutes suggestions d'exécution Ce prix rémunère au mètre linéaire de regards posé suivant la profondeur la pose de regard de visite en béton armé vibré préfabriqué, comprenant :			
	<ul style="list-style-type: none"> - l'exécution des fouilles nécessaires à sa construction y compris sciage et démolition de chaussée ou trottoir, - l'évacuation des déchets en décharge publique y compris droits de décharge, - le compactage du fond de fouille et le dressement des parois, - la fourniture, la mise en place et la vibration des bétons, - les coffrages éventuels, - la pose d'éléments en béton préfabriqués, - la réalisation de cunette droite ou avec changement de direction, - la fourniture et la pose de joints d'étanchéité inter matériaux, - le jointolement des différents éléments de raccordements, - la vérification de l'étanchéité du regard, 			

	- l'exécution des remblais autour de l'ouvrage, y compris toutes fournitures,			
	le scellement et la pose du tampon			
	- le nettoyage du regard et des abords,			
74.a	a) regard 40x40 :	ML	0,00	0,00
74.b	b) regard 50x50 :	ML	0,00	0,00
74.c	c) regard 60x60 :	ML	0,00	0,00
75	Construction de bouches d'égouts à grille ou d'avaoires y compris toutes suggestions de mise en œuvre Ce prix rémunère au mètre linéaire mesuré suivant sa profondeur, la réalisation de bouche d'égouts à grille ou d'avaoires, comprenant :			
	- l'exécution des fouilles nécessaires à sa construction y compris sciage et démolition de chaussée ou trottoir,			
	- l'évacuation des déchets en décharge publique y compris droits de décharge,			
	- le compactage du fond de fouille et le dressement des parois,			
	- la fourniture, la mise en place et la vibration des bétons y compris la fourniture et pose d'armatures ou la pose d'éléments en béton préfabriqués,			
	- les coffrages éventuels,			
	- la réalisation d'une décantation de 30 cm au minimum,			
	- le jointoiement des différents éléments de raccordements,			
	- la vérification de l'étanchéité du regard,			
	- l'exécution des remblais autour de l'ouvrage, y compris toutes fournitures,			
	le scellement et la pose d'une grille ou d'un avaloir			
	- le nettoyage du regard et des abords,			
75.a	a) regard 40x40 :	ML	0,00	0,00
75.b	b) regard 50x50 :	ML	0,00	0,00
75.c	c) regard 60x60 :	ML	0,00	0,00
76	Mise en œuvre de caniveaux à grille y compris toutes suggestions de mise en œuvre Ce prix rémunère au mètre linéaire, la mise en œuvre de caniveaux à grille avec pente en béton armé préfabriqués équipés de systèmes antivol type acodrain ou similaire :			
	- l'exécution des fouilles nécessaires à sa construction y compris sciage et démolition de chaussée ou trottoir,			
	- l'évacuation des déchets en décharge publique y compris droits de décharge,			
	- le compactage du fond de fouille et le dressement des parois,			
	- la fourniture, la mise en place et la vibration des bétons,			
	- les coffrages éventuels,			
	- la pose d'éléments de caniveaux à grille,			
	- le jointoiement des différents éléments de raccordements,			
	- l'exécution des remblais autour de l'ouvrage, y compris toutes fournitures,			
	- le nettoyage des abords.			
76.a	a) Largeur utile 10 cm :	ML	0,00	0,00
76.b	b) Largeur utile 20 cm :	ML	0,00	0,00
77	MISE EN ŒUVRE DE MOBILIERS URBAINS Mise en œuvre de mobilier urbain y compris toutes suggestions de mise en œuvre Ce prix rémunère à l'unité, la mise en œuvre de mobilier urbain, comprenant :			
	- le terrassement éventuellement manuel nécessaire à la pose y compris sciage et démolition de chaussée ou trottoir,			
	- l'évacuation des déchets en décharge publique y compris droits de décharge,			
	- la fourniture, la mise en œuvre de béton dosé à 200 kg,			
	- les coffrages éventuels,			
	- le scellement et la mise à niveau du mobilier,			
	- l'exécution des remblais autour de l'ouvrage, y compris toutes fournitures,			
	- la réfection des revêtements, y compris toutes fournitures,			
	- le nettoyage.			
77.a	a) potelet ou borne :	U	0,00	0,00
77.b	b) barrière :	U	0,00	0,00
77.c	c) banc :	U	0,00	0,00
78	Plus Value aux prix N°77 a) et b) pour scellement par carottage	U	0,00	0,00

Ce prix rémunère à l'unité la plus value aux prix N° 76 a) et b) pour scellement du mobilier par carottage, comprenant :

- l'amené du matériel et la main d'œuvre spécialisé,
- le scellement, la pose et la mise à niveau du mobilier,
- la réfection des revêtements, y compris toutes fournitures,

- le nettoyage.

PRESTATIONS PARTICULIERES

A- FOURNITURE ET MISE EN ŒUVRE DE MATERIAUX DE CHAUSSEE

79 Fourniture et mise en œuvre de béton désactivé y compris toutes suggestions de mise en œuvre

Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture et mise en œuvre de béton pour la réalisation de voirie en béton désactivé, comprenant :

- la réalisation des planches d'essais de 1 m²,
- le réglage et compactage du fond de forme,
- la fourniture et la pose d'un polyane sur le fond de forme,
- la fourniture et la mise en œuvre d'un béton légèrement armé ou d'un béton de fibres type CPA 55 dosé au minimum à 350kg/m³, avec plastifiant entraîneur d'air et comprenant des granulats silico calcaire roulés,
- l'application d'un gel retardateur de prise de surface pour lavage des granulats après prise,
- la protection du chantier durant le temps de séchage,
- le lavage de la surface traitée avec protection des réseaux d'eaux pluviales,
- la fourniture et la mise en place d'un joint de dallage en PVC de type "Plastirègles Z70" tous les 25m² ou le sciage à la scie à eau,
- le nettoyage des abords après intervention.

79.a a) Epaisseur de 12 cm :

M2

0,00

0,00

79.b b) Epaisseur de 20 cm :

M2

0,00

0,00

80 Fourniture et mise en œuvre de maçonnerie y compris toutes suggestions de mise en œuvre

Ce prix rémunère au mètre cube la fourniture et mise en œuvre de matériaux pour la réalisation de maçonnerie, comprenant :

- l'étalement des terres et le dressement des parois
- le réglage et compactage du fond de fouille,
- la fourniture et la mise en œuvre des matériaux y compris la fourniture et pose d'armatures,
- les coffrages éventuels,
- le jointoiment au mortier dosé à 500 kg,
- la protection des abords du chantier,
- le nettoyage des abords après intervention.

80.a a) Maçonnerie en meulière ou moellons en grès :

M3

0,00

0,00

80.b b) Maçonnerie en parpaing de ciment standard :

M3

0,00

0,00

81 Fourniture et mise en œuvre d'un tissu anticontaminant y compris toutes suggestions de mise en œuvre

Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture et mise en œuvre de tissus anticontaminant, comprenant :

- la fourniture du géotextile,
- le déroulage et la mise en œuvre, y compris les découpes,

- les raccordements par recouvrement tels que définis par le fournisseur,

- toutes les sujétions liées au chantier.

81.a a) Type « BIDIM S61 » 250 g/m² ou similaire :

M2

0,00

0,00

81.b b) Type « BIDIM P30 » 300 g/m² ou similaire :

M2

0,00

0,00

82 Fourniture et mise en œuvre de bec en fonte y compris toutes suggestions de mise en œuvre

U

0,00

0,00

Ce prix rémunère à l'unité la fourniture et mise en œuvre de bec en fonte pour canalisation de diamètre 100 mm, comprenant :

- la découpe des parties à conserver y compris de la bordure,

- l'exécution des fouilles nécessaires y compris sciage et démolition de chaussée ou trottoir,

- l'évacuation des déchets en décharge publique y compris droits de décharge,

- la fourniture d'un bec en fonte de profil T ou A,

- le scellement du bec au niveau de la bordure y compris le rejointoiement,

- le raccordement sur la canalisation existante ou posé,

- le nettoyage des abords après intervention.

83 Fourniture et mise en œuvre d'enrobé spéciaux y compris toutes suggestions de mise en œuvre

Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture et mise en œuvre d'enrobé spéciaux, comprenant :

- le découpage des enrobés existants,
- la réalisation d'engravures,
- l'évacuation des déchets en décharge publique y compris droits de décharge,
- le nettoyage du support,
- l'épandage d'une couche d'accrochage,
- la fourniture et la mise en œuvre d'un tapis spécial conformément au CCTP sur l'épaisseur prescrite par le maître d'œuvre,
- le cylindrage,
- la réalisation des joints d'émulsions,
- le balayage du refus pour les enduits superficiels,
- le nettoyage du chantier.

83.a	a) Tapis en Béton Bitumineux Mince noir 0/10 d'épaisseur < 4 cm :	M2	0,00	0,00
83.b	b) Tapis « acoustique » en Béton Bitumineux Très Mince noir 0/6 d'épaisseur < 3 cm :	M2	0,00	0,00
83.c	c) Enduit Monocouche 4/6 :	M2	0,00	0,00
83.d	d) Enduit Bi couche : 6/10 :	M2	0,00	0,00
83.e	e) Enrobé coulé à froid 0/6 :	M2	0,00	0,00
84	Rejointoiement de bordure y compris toutes suggestions de mise en œuvre	ML	0,00	0,00

Ce prix rémunère au mètre linéaire la réalisation de rejointoiement de bordures, comprenant :

- le piquage de joints abîmés,
- l'évacuation des déchets en décharge publique y compris droits de décharge,
- le nettoyage du support,
- le rejointoiement à l'aide d'un mortier de ciment,
- le broyage et lissage des joints,
- le nettoyage du chantier.

85	Fourniture et mise en œuvre d'un sable stabilisé y compris toutes suggestions de mise en œuvre	M2	0,00	0,00
----	--	----	------	------

Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture et mise en œuvre d'un sable stabilisé sur une épaisseur moyenne de 5 cm, comprenant :

- les terrassements complémentaires en terrain de toute nature,
- l'évacuation des déchets en décharge publique y compris droits de décharge,
- le compactage du fond de forme,
- la mise en œuvre d'un sable ou calcaire silico-calcaire de granulométrie 0/6 mélangé à un liant de type hydraulique (ciment et/ou de la chaux dans des proportions à déterminer, environ 3 %) ou un mélange utilisé par la ville de Paris (30% de sable silico-calcaire semi-concassé 3/8, 20% de sable calcaire concassé 0/5, 48% de sable de Seine, 2% de ciment),

- le compactage
- le nettoyage du chantier.

86	Fourniture et mise en œuvre d'un stabilisé renforcé y compris toutes suggestions de mise en œuvre	M2	0,00	0,00
----	---	----	------	------

Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture et mise en œuvre d'un stabilisé renforcé sur une épaisseur moyenne de 7 cm, comprenant :

- les terrassements complémentaires en terrain de toute nature,
- l'évacuation des déchets en décharge publique y compris droits de décharge,
- le compactage du fond de forme,
- la mise en œuvre d'un stabilisé renforcé 0/6 type « ENVERR'PAQ » de chez ESPORTEC ou similaire,
- le compactage
- le nettoyage du chantier.

FOURNITURE ET MISE EN ŒUVRE DE MATERIAUX D'ASSAINISSEMENT

87	Fourniture et mise en œuvre d'un grillage avertisseur y compris toutes suggestions de mise en œuvre	ML	0,00	0,00
----	---	----	------	------

Ce prix rémunère au mètre linéaire la fourniture et mise en œuvre d'un grillage avertisseur, comprenant :

- la fourniture et la pose d'un grillage avertisseur de couleur adaptée au réseau 30 cm au dessus de la génératrice supérieure des réseaux,
- le recouvrement intégral des réseaux posés.

88	Fourniture et mise en œuvre d'enrobage de canalisation y compris toutes suggestions de mise en œuvre	M3	0,00	0,00
----	--	----	------	------

Ce prix rémunère au mètre cube mesuré en place la fourniture et mise en œuvre d'un enrobage de canalisation en béton, comprenant :

- la fourniture et la mise en œuvre d'un béton dosé à 200 kg,

- la fourniture et la mise en œuvre du matériel,
- les coffrages éventuels,
- le nettoyage du chantier.

89	Fourniture et mise en œuvre de matériaux alvéolaires y compris toutes suggestions de mise en œuvre	M3	0,00	0,00
----	--	----	------	------

Ce prix rémunère au mètre cube mesuré en place la fourniture et mise en œuvre matériaux alvéolaires pour stocker les eaux pluviales, comprenant :

- le transport, le déchargement et l'amenée à pied d'œuvre d'un matériau alvéolaire en nid d'abeilles à mailles hexagonales de 2 cm type « NIDAPLAST » en polypropylène de dimension 200 x 100 x 478 cm, d'une résistance à la compression verticale de 5 bars,
- le calpinage et le découpe si nécessaire des blocs,
- le réglage et la mise en œuvre des matériaux,
- le nettoyage du chantier.

FOURNITURE ET MISE EN ŒUVRE DE PRESTATIONS DIVERSES

90	Fourniture et mise en œuvre de coussins lyonnais en béton y compris toutes suggestions de mise en œuvre	U	0,00	0,00
----	---	---	------	------

Ce prix rémunère à l'unité la fourniture et mise en œuvre d'un coussin lyonnais en béton, comprenant :

- le transport, le déchargement et l'amenée à pied d'œuvre d'un coussin lyonnais de dimension 300 cm x 195 cm x 17 cm en béton de chez SOPROCI ou similaire conforme aux recommandations du CERTU,
- la découpe à la scie de l'enrobé ainsi que de la structure de chaussée,
- le décroûtage de l'enrobé,
- le terrassement de la structure de chaussée existante,
- l'évacuation des déchets en décharge publique y compris droits de décharge,
- le compactage du fond de fouille,
- la fourniture et la mise en œuvre de grave ciment dosée à 4% sur une épaisseur de minimale 20 cm,
- la pose et le calage du coussin conformément aux prescriptions du fabricant y compris toutes sujétions,
- la fourniture et la mise en œuvre de béton bitumineux noir 0/6 à la main y compris fermeture des joints à l'émulsion de bitume,

- le nettoyage du chantier.

91	Fourniture et mise en œuvre de coussins lyonnais en caoutchouc y compris toutes suggestions de mise en œuvre	U	0,00	0,00
----	--	---	------	------

Ce prix rémunère à l'unité la fourniture et mise en œuvre d'un coussin lyonnais en caoutchouc vulcanisé, comprenant :

- le transport, le déchargement et l'amenée à pied d'œuvre d'un coussin lyonnais de dimension 300 cm x 180 cm x 6 cm caoutchouc vulcanisé avec armatures métalliques de chez SODILOR ou similaire conforme aux recommandations du CERTU,

- le nettoyage et la préparation des surfaces,
- l'implantation et le prémarquage,
- la pose du coussin à l'aide de chevilles plastiques et de tire fond y compris toutes sujétions,
- le nettoyage du chantier.

92	Dépose d'un abris voyageur ou d'un abri-vélos y compris toutes suggestions de mise en œuvre	FFT	0,00	0,00
----	---	-----	------	------

Ce prix rémunère forfaitairement la dépose soignée d'un abris voyageur, comprenant :

- la dépose des éléments constitutifs de l'abri (partie métallique et verre),
- le transport et le stockage éventuel des éléments de l'abri au lieu défini par le maître d'œuvre,
- la démolition des scellements d'ancrage,
- l'évacuation des déblais et éventuellement des éléments de l'abri y compris les droits de décharge,
- le remblaiement des fouilles y compris la fourniture des matériaux,
- les réfections de sol y compris la fourniture des matériaux,
- le nettoyage du chantier.

93	<p>Pose d'un abris voyageur ou d'un abri-vélos y compris toutes suggestions de mise en œuvre</p> <p>Ce prix rémunère forfaitairement la pose d'un abris voyageur, comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le transport, le déchargement et l'amenée à pied d'œuvre de l'abri fourni par le maître d'ouvrage, - l'implantation et le prémarquage, - le terrassement pour la réalisation des massifs d'ancrage, <p>- l'évacuation des déblais y compris les droits de décharge,</p> <ul style="list-style-type: none"> - la réalisation des massifs d'ancrage y compris la fourniture des matériaux, - la pose de l'abri conformément aux prescriptions du fournisseur y compris toutes sujétions, - les réfections de sol y compris la fourniture des matériaux, <p>- le nettoyage du chantier.</p> <p>PEINTURES ROUTIERES - SIGNALISATION</p> <p>Les prix définis ci-dessous comprennent:</p> <p>Tous les travaux de fourniture et mise en place de signalisation provisoire pour la sécurité des piétons et des usagers de la route</p> <p>Tous les travaux d'implantation, de pré marquage, de fourniture, de pochage ainsi que toutes sujétions.</p>	FFT	0,00	0,00
94	<p>Effacement de marquage au sol divers y compris toutes suggestions de mise en œuvre</p> <p>Ce prix rémunère l'effaçage de marquage au sol divers, comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'amenée et le repli du matériel, - la fourniture et la mise en œuvre des produits nécessaires, <p>- le nettoyage du chantier.</p> <p>Au mètre linéaire de ligne discontinue ou continue quelque soit sa largeur :</p>			
94.a	a) Effacement par mise en œuvre de peinture noire :	ML	0,00	0,00
94.b	b) Effacement par brûlage :	ML	0,00	0,00
94.c	c) Effacement par grenailage :	ML	0,00	0,00
	Au mètre carré de marquage divers (Passage piéton, STOP, CEDEZ LE PASSAGE, Logos divers,...) :			
94.d	d) Effacement par mise en œuvre de peinture noire :	M2	0,00	0,00
94.e	e) Effacement par brûlage :	M2	0,00	0,00
94.f	f) Effacement par rabotage :	M2	0,00	0,00
95	<p>Marquage au sol de ligne continue ou discontinue sur chaussée y compris toutes suggestions d'exécution</p> <p>Ce prix rémunère au mètre linéaire la réalisation de marquage de ligne continue ou discontinue, comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le nettoyage et la préparation des surfaces à revêtir, - le prémarquage, - l'amenée et le repli du matériel, - la fourniture de peintures ou produits de marquage homologués, - la mise en œuvre conformément aux prescriptions du maître d'œuvre et à la réglementation en vigueur, - le nettoyage du chantier. <p>A la peinture Blanche / Jaune ou bleue:</p>			
95.a	a) ligne continue de largeur 0,12 m :	ML	0,00	0,00
95.b	b) ligne continue de largeur 0,15 m :	ML	0,00	0,00
95.c	c) ligne discontinue de type T1 :	ML	0,00	0,00
95.d	d) ligne discontinue de type T'1 :	ML	0,00	0,00
95.e	e) ligne discontinue de type T2 :	ML	0,00	0,00
95.f	f) ligne discontinue de type T'2 :	ML	0,00	0,00
95.g	g) ligne discontinue de type T3 :	ML	0,00	0,00
95.h	h) ligne discontinue de type T'3 :	ML	0,00	0,00
	A la résine à froid Blanche / jaune ou bleue :			
95.i	i) ligne continue de largeur 0,12 m :	ML	0,00	0,00
95.j	j) ligne continue de largeur 0,15 m :	ML	0,00	0,00
95.k	k) ligne discontinue de type T1 :	ML	0,00	0,00
95.l	l) ligne discontinue de type T'1 :	ML	0,00	0,00
95.m	m) ligne discontinue de type T2 :	ML	0,00	0,00
95.n	n) ligne discontinue de type T'2 :	ML	0,00	0,00
95.o	o) ligne discontinue de type T3 :	ML	0,00	0,00
95.p	p) ligne discontinue de type T'3 :	ML	0,00	0,00
	A la résine thermoplastique Blanche / bleue ou jaune :			
95.q	q) ligne continue de largeur 0,12 m :	ML	0,00	0,00
95.r	r) ligne continue de largeur 0,15 m :	ML	0,00	0,00
95.s	s) ligne discontinue de type T1 :	ML	0,00	0,00
95.t	t) ligne discontinue de type T'1 :	ML	0,00	0,00

95.u	u) ligne discontinue de type T2 :	ML	0,00	0,00
95.v	v) ligne discontinue de type T'2 :	ML	0,00	0,00
95.w	w) ligne discontinue de type T3 :	ML	0,00	0,00
95.x	x) ligne discontinue de type T'3 :	ML	0,00	0,00

96 Marquage au sol de zone de stationnement y compris toutes suggestions d'exécution

Ce prix rémunère au mètre linéaire la réalisation de marquage de ligne discontinue délimitant des zones de stationnement y compris le T de délimitation des places, comprenant :

- le nettoyage et la préparation des surfaces à revêtir,
- le prémarquage,
- l'amenée et le repli du matériel,
- la fourniture de peintures ou produits de marquage homologués,
- la mise en œuvre conformément aux prescriptions du maître d'oeuvre et à la réglementation en vigueur,
- le nettoyage du chantier.

A la peinture Blanche, Bleue ou Jaune :

96.a	a) ligne continue de largeur 0,10 m :	ML	0,00	0,00
96.b	b) ligne discontinue type T'2 de largeur 0,10 m :	ML	0,00	0,00
96.c	c) Mot « PAYANT » en lettres positives ou négatives de hauteur 150 mm :	U	0,00	0,00
96.d	d) Mot « TAXI » en lettres positives ou négatives de hauteur 150 mm :	U	0,00	0,00

A la résine à froid Blanche ou Bleue :

96.e	e) ligne continue de largeur 0,10 m :	ML	0,00	0,00
96.f	f) ligne discontinue type T'2 de largeur 0,10 m :	ML	0,00	0,00
96.g	g) Mot « PAYANT » en lettres positives ou négatives de hauteur 150 mm :	U	0,00	0,00
96.h	h) Mot « TAXI » en lettres positives ou négatives de hauteur 150 mm :	U	0,00	0,00

A la résine thermoplastique Blanche ou Bleue :

96.l	i) ligne continue de largeur 0,10 m :	ML	0,00	0,00
96.j	j) ligne discontinue type T'2 de largeur 0,10 m :	ML	0,00	0,00
96.k	k) Mot « PAYANT » en lettres positives ou négatives de hauteur 150 mm :	U	0,00	0,00
96.l	l) Mot « TAXI » en lettres positives ou négatives de hauteur 150 mm :	U	0,00	0,00

97 Marquage au sol de flèches directionnelles y compris toutes suggestions d'exécution

Ce prix rémunère à l'unité la réalisation de marquage de flèches directionnelles ou de rabattement de hauteur 2,00 mètres maximum, comprenant :

- le nettoyage et la préparation des surfaces à revêtir,
- le prémarquage,
- l'amenée et le repli du matériel,
- la fourniture de peintures ou produits de marquage homologués,
- la mise en œuvre conformément aux prescriptions du maître d'oeuvre et à la réglementation en vigueur,
- le nettoyage du chantier.

A la peinture Blanche ou Jaune :

97.a	a) Flèche mono directionnelle :	U	0,00	0,00
97.b	b) Flèche bi directionnelle :	U	0,00	0,00
97.c	c) Flèche de rabattement :	U	0,00	0,00

A la résine à froid Blanche :

97.d	d) Flèche mono directionnelle :	U	0,00	0,00
97.e	e) Flèche bi directionnelle :	U	0,00	0,00
97.f	f) Flèche de rabattement :	U	0,00	0,00

A la résine thermoplastique Blanche :

97.g	g) Flèche mono directionnelle :	U	0,00	0,00
97.h	h) Flèche bi directionnelle :	U	0,00	0,00
97.i	i) Flèche de rabattement :	U	0,00	0,00

98 Marquage au sol de signalisations horizontales diverses y compris toutes suggestions d'exécution

Ce prix rémunère au mètre carré la réalisation de marquage de signalisations horizontales diverses, comprenant :

- le nettoyage et la préparation des surfaces à revêtir,
- le prémarquage,
- l'amenée et le repli du matériel,
- la fourniture de peintures ou produits de marquage homologués,
- la mise en œuvre conformément aux prescriptions du maître d'oeuvre et à la réglementation en vigueur,
- le nettoyage du chantier.

A la peinture Blanche ou Jaune :

98.a	a) Passage piéton :	M2	0,00	0,00
98.b	b) CEDEZ LE PASSAGE :	M2	0,00	0,00
98.c	c) STOP :	M2	0,00	0,00
98.d	d) Zébra :	M2	0,00	0,00
	A la résine à froid Blanche :			
98.e	e) Passage piéton :	M2	0,00	0,00
98.f	f) CEDEZ LE PASSAGE :	M2	0,00	0,00
98.g	g) STOP :	M2	0,00	0,00
98.h	h) Zébra :	M2	0,00	0,00
	A la résine thermoplastique Blanche :			
98.i	i) Passage piéton :	M2	0,00	0,00
98.j	j) CEDEZ LE PASSAGE :	M2	0,00	0,00
98.k	k) STOP :	M2	0,00	0,00
98.l	l) Zébra :	M2	0,00	0,00
99	Marquage au sol de signalisations horizontales diverses y compris toutes suggestions d'exécution			
	Ce prix rémunère au mètre carré la réalisation de marquage de signalisations horizontales diverses, comprenant :			
	<ul style="list-style-type: none"> - le nettoyage et la préparation des surfaces à revêtir, - le prémarquage, - l'amenée et le repli du matériel, - la fourniture de peintures ou produits de marquage homologués, - la mise en œuvre conformément aux prescriptions du maître d'œuvre et à la réglementation en vigueur, - le nettoyage du chantier. 			
	A la peinture Blanche ou Jaune :			
99.a	a) Passage piéton :	M2	0,00	0,00
99.b	b) CEDEZ LE PASSAGE :	M2	0,00	0,00
99.c	c) STOP :	M2	0,00	0,00
99.d	d) Zébra :	M2	0,00	0,00
	A la résine à froid Blanche :			
99.e	e) Passage piéton :	M2	0,00	0,00
99.f	f) CEDEZ LE PASSAGE :	M2	0,00	0,00
99.g	g) STOP :	M2	0,00	0,00
99.h	h) Zébra :	M2	0,00	0,00
	A la résine thermoplastique Blanche :			
99.i	i) Passage piéton :	M2	0,00	0,00
99.j	j) CEDEZ LE PASSAGE :	M2	0,00	0,00
99.k	k) STOP :	M2	0,00	0,00
99.l	l) Zébra :	M2	0,00	0,00
100	Plus Value au mètre carré au prix N°99 pour la réalisation d'un fond coloré	M2	0,00	0,00
	Ce prix rémunère au mètre carré la plus value au prix N° 99 pour la réalisation d'un chute fond de passage piéton en résine à froid de couleur Ocre ou Vert.			
101	Marquage au sol d'arrêt de bus y compris toutes suggestions d'exécution			
	Ce prix rémunère au mètre linéaire la réalisation de marquage d'arrêt de bus de couleur jaune conforme aux recommandations du CERTU, comprenant :			
	<ul style="list-style-type: none"> - le nettoyage et la préparation des surfaces à revêtir, - le prémarquage, - l'amenée et le repli du matériel, - la fourniture de peintures ou produits de marquage homologués, - la mise en œuvre conformément aux prescriptions du maître d'œuvre et à la réglementation en vigueur, - le nettoyage du chantier. 			
101.a	a) A la peinture jaune :	ML	0,00	0,00
101.b	b) A la résine à froid Jaune :	ML	0,00	0,00
101.c	c) A la résine thermoplastique Jaune :	ML	0,00	0,00
102	Marquage au sol de pictogramme ou figurine y compris toutes suggestions d'exécution			
	Ce prix rémunère à l'unité la réalisation de marquage de pictogramme ou figurine, comprenant :			
	<ul style="list-style-type: none"> - le nettoyage et la préparation des surfaces à revêtir, - le prémarquage, - l'amenée et le repli du matériel, - la fourniture de peintures ou produits de marquage homologués, - la mise en œuvre conformément aux prescriptions du maître d'œuvre et à la réglementation en vigueur, - le nettoyage du chantier. 			
	A la peinture Blanche:			
102.a	a) Pictogramme pour personne handicapée (L)1000 mm x (h)1200 mm :	U	0,00	0,00

102.b	b) Pictogramme pour personne handicapée (L)250 mm x (h)300 mm :	U	0,00	0,00
102.c	c) Pictogramme « Vélo » (L)800 mm x (h)1300 mm :	U	0,00	0,00
102.d	d) Figurine « Véhicule électrique » (L)1200 mm x (h)600 mm :	U	0,00	0,00
102.e	e) Figurine « Véhicule électrique » (L)800 mm x (h)300 mm :	U	0,00	0,00
102.f	f) Figurine « Piéton » (L)800 mm x (h)1300 mm :	U	0,00	0,00
102.g	g) Figurine « Piéton » (L)400 mm x (h)700 mm :	U	0,00	0,00
	A la résine à froid Blanche :			
102.h	h) Pictogramme pour personne handicapée (L)1000 mm x (h)1200 mm :	U	0,00	0,00
102.i	i) Pictogramme pour personne handicapée (L)250 mm x (h)300 mm :	U	0,00	0,00
102.j	j) Pictogramme « Vélo » (L)800 mm x (h)1300 mm :	U	0,00	0,00
102.k	k) Figurine « Véhicule électrique » (L)1200 mm x (h)600 mm :	U	0,00	0,00
102.l	l) Figurine « Véhicule électrique » (L)600 mm x (h)300 mm :	U	0,00	0,00
102.m	m) Figurine « Piéton » (L)800 mm x (h)1300 mm :	U	0,00	0,00
102.n	n) Figurine « Piéton » (L)400 mm x (h)700 mm :	U	0,00	0,00
	A la résine thermoplastique Blanche :			
102.o	o) Pictogramme pour personne handicapée (L)1000 mm x (h)1200 mm :	U	0,00	0,00
102.p	p) Pictogramme pour personne handicapée (L)250 mm x (h)300 mm :	U	0,00	0,00
102.q	q) Pictogramme « Vélo » (L)800 mm x (h)1300 mm :	U	0,00	0,00
102.r	r) Figurine « Véhicule électrique » (L)1200 mm x (h)600 mm :	U	0,00	0,00
102.s	s) Figurine « Véhicule électrique » (L)600 mm x (h)300 mm :	U	0,00	0,00
102.t	t) Figurine « Piéton » (L)800 mm x (h)1300 mm :	U	0,00	0,00
102.u	u) Figurine « Piéton » (L)400 mm x (h)700 mm :	U	0,00	0,00
	En élément thermocollé :			
102.v	v) Pictogramme pour personne handicapée (L)1000 mm x (h)1200 mm :	U	0,00	0,00
102.w	w) Pictogramme pour personne handicapée (L)250 mm x (h)300 mm :	U	0,00	0,00
102.x	x) Pictogramme « Vélo » (L)800 mm x (h)1300 mm :	U	0,00	0,00
102.y	y) Figurine « Véhicule électrique » (L)1200 mm x (h)600 mm :	U	0,00	0,00
102.z	z) Figurine « Véhicule électrique » (L)800 mm x (h)300 mm :	U	0,00	0,00
103	Marquage au sol de mots thermocollés y compris toutes suggestions d'exécution Ce prix rémunère à l'unité la réalisation de marquage de mots thermocollés en lettres positives ou négatives quelque soit la couleur, comprenant : - le nettoyage et la préparation des surfaces à revêtir, - le prémarquage, - l'amenée et le repli du matériel, - la fourniture de peintures ou produits de marquage homologués, - la mise en œuvre conformément aux prescriptions du maître d'oeuvre et à la réglementation en vigueur, - le nettoyage du chantier.			
103.a	a) « BUS » en lettres de hauteur 1500 mm :	U	0,00	0,00
103.b	b) « LIVRAISON » en lettres de hauteur 150 mm :	U	0,00	0,00
103.c	c) « POLICE » en lettres de hauteur 150 mm :	U	0,00	0,00
103.d	d) « AUTOCARS » en lettres de hauteur 300 mm :	U	0,00	0,00
103.e	e) lettres ou chiffres divers de hauteur 300 mm :	U	0,00	0,00
103.f	f) lettres ou chiffres divers de hauteur 1500 mm :	U	0,00	0,00
104	Marquage au sol type « dents de requins » y compris toutes suggestions d'exécution Ce prix rémunère à l'unité la réalisation de marquage de type « dents de requins » signalant un ralentisseur , comprenant : - le nettoyage et la préparation des surfaces à revêtir, - le prémarquage, - l'amenée et le repli du matériel, - la fourniture de peintures ou produits de marquage homologués, - la mise en œuvre conformément aux prescriptions du maître d'oeuvre et à la réglementation en vigueur, - le nettoyage du chantier.			
	A la peinture Blanche :			
104.a	a) 3 triangles de (L)700mm x (h)2000mm :	FFT	0,00	0,00
104.b	b) 3 triangles de (L)500mm x (h)500mm :	FFT	0,00	0,00
	A la résine à froid Blanche :			
104.c	c) 3 triangles de (L)700mm x (h)2000mm :	FFT	0,00	0,00
104.d	d) 3 triangles de (L)500mm x (h)500mm :	FFT	0,00	0,00
	A la résine thermoplastique Blanche :			
104.e	e) 3 triangles de (L)700mm x (h)2000mm :	FFT	0,00	0,00
104.f	f) 3 triangles de (L)500mm x (h)500mm :	FFT	0,00	0,00

105	Arrachage de dalles podotactiles ou pavés podotactiles y compris toutes suggestions d'exécution Ce prix rémunère au mètre linéaire l'arrachage de dalles ou pavés podotactiles , comprenant : - l'amenée et le repli du matériel, - l'arrachage des matériaux, - le nettoyage du chantier.	ML	0,00	0,00
106	Fourniture et mise en oeuvre de dalles podotactiles ou pavés podotactiles y compris toutes suggestions d'exécution Ce prix rémunère au mètre linéaire la fourniture et mise en oeuvre de dalles ou pavés podotactiles, comprenant : - le nettoyage et la préparation des surfaces à traiter, - le prémarquage, - l'amenée et le repli du matériel, - la fourniture de dalles podotactiles souples de largeur 42 cm conformes à la norme NFP98-351 ou pavés béton 20x20 au choix du maître d'ouvrage - la mise en oeuvre conformément aux prescriptions du maître d'oeuvre et à la réglementation en vigueur soit à 50 cm du nez du trottoir, - le nettoyage du chantier.	ML	0,00	0,00
107	Fourniture et mise en oeuvre de balises de signalisation y compris toutes suggestions d'exécution Ce prix rémunère à l'unité la fourniture et mise en oeuvre de balises de signalisation de type J11 auto relevable de couleur verte, blanche ou jaune, comprenant : - le nettoyage et la préparation des surfaces à traiter, - le prémarquage, - l'amenée et le repli du matériel, - la fourniture et la mise en oeuvre de balises de signalisation de type J11/ J 5/J4 conformes à la norme en vigueur, - la mise en oeuvre conformément aux prescriptions du maître d'oeuvre et à la réglementation en vigueur, - le nettoyage du chantier.	U	0,00	0,00
108	Fourniture et mise en oeuvre de résine à motif pavés y compris toutes suggestions d'exécution Ce prix rémunère la fourniture et mise en oeuvre d'un revêtement synthétique de faible épaisseur avec aspect pavés naturels, comprenant : - le nettoyage et la préparation des surfaces à traiter, - le prémarquage, - l'amenée et le repli du matériel, - la fourniture d'un revêtement synthétique de faible épaisseur avec aspect pavés naturels, - la mise en oeuvre par collage à l'aide d'une résine bi-composant à séchage rapide et conformément aux prescriptions du fournisseur, - le nettoyage du chantier.			
108.a	a) Pavés isolés posés selon un calpinage régulier :	U	0,00	0,00
108.b	b) Pavés posés en laniérage de 1 à 3 rangs :	ML	0,00	0,00
108.c	c) Forme géométrique d'une surface définie inférieure ou égale à 50 m ² :	M2	0,00	0,00
108.d	d) Forme géométrique d'une surface définie supérieure à 50 m ² :	M2	0,00	0,00
109	Fourniture et mise en place de plot lumineux ou réfléchissants y compris toutes suggestions d'exécution Ce prix rémunère la fourniture et mise en oeuvre de plot réfléchissants ou lumineux, comprenant : - le nettoyage et la préparation des surfaces à traiter, - le prémarquage, - l'amenée et le repli du matériel, - la fourniture des matériels au choix du maître d'ouvrage , - la mise en oeuvre par collage à l'aide d'une résine bi-composant à séchage rapide et conformément aux prescriptions du fournisseur, - le nettoyage du chantier.			
109.a	a) Plot réfléchissants deux faces :	U	0,00	0,00
109.b	b) Plot lumineux diode :	U	0,00	0,00
110	Fourniture et mise en place de panneaux de police y compris toutes suggestions d'exécution Ce prix rémunère la fourniture et mise en oeuvre de panneaux de police homologués suivants les normes en vigueur, type classe 2, comprenant : - Les brides ou autres accessoires de fixation - l'amenée et le repli du matériel, - la fourniture des matériels au choix du maître d'ouvrage , - l'orientation et le réglage .			

	- La dépose des anciens panneaux			
	le nettoyage du chantier.			
110.a	a) Panneaux format miniature tous types:	U	0,00	0,00
110.b	b) Panneaux gamme petite tous types :	U	0,00	0,00
110.c	a) Panneaux grand normale tous types:	U	0,00	0,00
110.d	b) Bavettes format miniature tous types :	U	0,00	0,00
110.e	a) Bavettes gamme petite tous types:	U	0,00	0,00
110.f	b) Bavettes grand normale tous type :	U	0,00	0,00
111	Mise en place de supports de panneaux de police y compris toutes suggestions d'exécution			
	Ce prix rémunère la fourniture et mise en œuvre de supports de panneaux de police homologués suivants les normes en vigueur, acier galvanisé, section circulaire 0.60 ou rectangulaire section 80 x 40 équipés de gaines PVC et obturateur , hauteur maxi 4.50 m comprenant :			
	- La dépose des anciens supports			
	- l'amenée et le repli du matériel			
	- la pose des matériels au choix du maître d'ouvrage			
	- la fourniture et la pose de la gaine type et couleur au choix du maître d'ouvrage			
	- Le scellement sur une profondeur de 0.40			
	- Les matériaux nécessaires au scellement (béton dosé à 350 kg) et la réfection de sol à l'identique de l'existant (béton, béton désactivé, enrobé, pavés tous types ou asphalte)			
	- le nettoyage du chantier.			
111.a	a) Supports tous types:	U	0,00	0,00
	OUVRAGES DIVERS			
112	Fourniture et pose de clôture chataignier hauteur 1,50m	ML	0,00	0,00
113	Fourniture et pose de clôture en plaque béton	ML	0,00	0,00
114	Fourniture et mise en œuvre de béton armé pour confection de semelles de fondations de murs de soutènement	M3	0,00	0,00
115	Fourniture et mise en œuvre de murs de soutènement préfabriqué en L au mètre carré hors sol posé	M2	0,00	0,00
116	Exécution d'un enduit au mortier de ciment de 15 mm d'épaisseur sur paroi verticale y compris fourniture du mortier dosé à 450 kg de ciment pour un mètre cube de sable par face vue			
116.a	a) Enduit deux couches finement dressé et taloché	M2	0,00	0,00
117	Fourniture et pose de panneaux grillagés Type Nynoflor 3D H1.53x2.5m sur poteaux Bekafix d'une hauteur de 2m ou équivalent	ML	0,00	0,00
	Couleur à déterminer avec les services techniques			
	TRAVAUX GENIE CIVIL POUR ENFOUISSEMENT DES RESEAUX AERIENS ELECTRIQUES ET TELEPHONIQUES EN DOMAINE PUBLIC			
	Tranchées en terrain sans revêtement			
	Fouille en tranchée en terrain naturel sans revêtement de surface.			
	Exécution par moyens mécaniques avec finition à la main si nécessaire			
	Parois dressées avec fruit, en fonction de la nature du terrain.			
	Réglage, dressement et damage du fond de fouille.			
	Façon de niches si nécessaire à l'emplacement de boîtes ou autres prévues.			
	Mise en dépôt des terres sur les berges.			
	Dimensions de la tranchée suivant le CCTP			
	Le mètre linéaire de tranchée réalisée			
118	Fouille en terrain de toutes natures.	ML	0,00	0,00
119	Fouille en terrain de classification 1.	ML	0,00	0,00
120	Fouille en terrain de classification 2.	ML	0,00	0,00
121	Fouille en terrain de classification 3.	ML	0,00	0,00
	Majoration pour fouille en tranchée exécutée manuellement			
	Majoration sur les prix des fouilles exécutées mécaniquement , pour fouilles exécutées entièrement à la main.			
	Le mètre linéaire de tranchée réalisée			
122	Fouille en terrain de toutes natures.	ML	0,00	0,00
123	Fouille en terrain de classification 1.	ML	0,00	0,00
124	Fouille en terrain de classification 2.	ML	0,00	0,00
125	Fouille en terrain de classification 3.	ML	0,00	0,00
	Majoration pour surélèvement de tranchée en cas de multiréseaux			

126	Majoration sur les prix des fouilles exécutées mécaniquement, pour la réalisation de sur largeur de tranchée en cas de passage simultané de réseaux secs, ce prix est calculé au vide de fouille nécessaire engendré par la pose de plusieurs réseaux dans la même tranchée	M3	0,00	0,00
	Remblaiement de tranchée			
127	Après pose du câble ou du fourreau, remblaiement de la tranchée compris la fourniture et la mise en oeuvre des matériaux d'apport	M3	0,00	0,00
	Remblaiement en sable ou en autre matériau fin d'apport sur hauteur jusqu'à 0,20 m au-dessus de la génératrice supérieure du câble ou du fourreau. Au-dessus, remblaiement jusqu'au niveau du sol avec les terres en provenance de la fouille, ou si la nature de la terre n'est pas apte au remblai, en matériau d'apport à fournir et à amener par l'entrepreneur. Fourniture et mise en place de grillage avertisseur plastique de couleur rouge de 0,30 m de largeur minimale, à poser à 0,30 m au-dessus de la génératrice supérieure du câble ou du fourreau.			
	Remblaiement exécuté par couches de 0,20 m d'épaisseur, arrosées et soigneusement compactées. Chargement et enlèvement hors du chantier des terres en excédant. Tranchées en terrain avec revêtement de surface Démolition de revêtement de surface en matériaux routiers Démolition par tous moyens de revêtements routiers en enrobés de tous types, enduits bi-couche ou asphalte, comprenant : * coupement soigné à la scie bien rectiligne sur les 2 rives, pour obtenir une emprise à démolir de largeur régulière ; * démolition du revêtement comprenant la couche de roulement et la fondation en tous matériaux, sur toute l'épaisseur existante. Largeur à démolir : celle nécessaire pour permettre la réalisation de la tranchée. Chargement et enlèvement des gravois hors du chantier.			
	Le mètre cube démolé (surface démolie x épaisseur)			
128	Démolition de voirie lourde.	M3	0,00	0,00
129	Démolition de voirie légère, parkings, etc.	M3	0,00	0,00
130	Démolition de voies et aires de circulation piétonne.	M3	0,00	0,00
131	Démolition de trottoir en revêtement bitumineux.	M3	0,00	0,00
	Démolition de revêtement de surface en dallage béton Démolition par tous moyens de dallage en béton, comprenant : * coupement soigné à la scie bien rectiligne sur les 2 rives, pour obtenir une emprise à démolir de largeur régulière ; * démolition du revêtement comprenant le dallage proprement dit et la fondation en tous matériaux, sur toute l'épaisseur existante ; * compris tous coupements d'armatures s'il y a lieu. Largeur à démolir : celle nécessaire pour permettre la réalisation de la tranchée. Chargement et enlèvement des gravois hors du chantier.			
	Le mètre cube démolé (surface démolie x épaisseur)			
132	Démolition de dallage béton ordinaire.	M3	0,00	0,00
133	Démolition de dallage béton armé de treillis soudé.	M3	0,00	0,00
133.1	Démolition de revêtement de surface en pavés, dalles ou autres	M3	0,00	0,00
	Démolition par tous moyens de revêtements en pavés, dalles, briques ou autres, en matériaux de toutes natures et de toutes dimensions, comprenant : * démolition du revêtement et de sa fondation en tous matériaux et sur toute l'épaisseur existante. Démolition à réaliser avec soin pour éviter toutes dégradations aux pavés ou dalles restant en place en rives de la démolition. Largeur à démolir : celle nécessaire pour permettre la réalisation de la tranchée. Chargement et enlèvement des gravois hors du chantier. Démolition de dallage en pavés de toute nature Le mètre cube démolé (surface démolie x épaisseur) Dépose avec soin de revêtement de surface en pavés, dalles ou autres			
134	Dépose manuelle avec soin pour réemploi de revêtements en pavés, dalles, briques et autres, en matériaux de toute nature et de toutes dimensions, comprenant : * dépose avec soin du revêtement proprement dit ;	M2	0,00	0,00

** nettoyage et décrottage des pavés ou dalles déposées, et rangement ou stockage pour réemploi ultérieur ;
* démolition de la fondation en tous matériaux et sur toute l'épaisseur existante.*

Dépose à réaliser avec soin pour éviter toutes dégradations aux matériaux déposés et à ceux restant en place en rives de la démolition.

Largeur à démolir : celle nécessaire pour permettre la réalisation de la tranchée.

Chargement et enlèvement des gravois hors du chantier.

Dépose avec soin de pavage en pavés de toute nature

Le mètre carré déposé

Tranchée en terrain après démolition du revêtement de surface

Fouille en tranchée en terrain à réaliser après démolition du revêtement de surface.

Exécution par moyens mécaniques avec finition à la main si nécessaire.

Parois dressés avec fruit, en fonction de la nature du terrain.

Réglage, dressement et damage du fond de fouille.

Façon de niches si nécessaires à l'emplacement de boîtes ou autres prévues.

Y compris exécution de tous sondages préliminaires nécessaires pour localiser les réseaux existants.

Y compris toutes sujétions dues à la rencontre et au croisement avec d'autres réseaux.

Toutes détériorations aux réseaux rencontrés devront être remises en état immédiatement.

Mise en dépôt des terres sur les berges.

Dimensions de la tranchée :

** largeur minimale : 0,40 m ;*

** profondeur minimale : sous chaussée lourde : 1,00 m ;*

** sous niveau du sol :*

o sous chaussée légère, parkings, etc. : 0,80 m ;

o sous circulation piétons : 0,70 m.

Le mètre linéaire de tranchée réalisée

135	Fouille en terrain de toutes natures.	ML	0,00	0,00
136	Fouille en terrain de classification 1.	ML	0,00	0,00
137	Fouille en terrain de classification 2.	ML	0,00	0,00
138	Fouille en terrain de classification 3.	ML	0,00	0,00
	<i>Majoration pour fouille en tranchée exécutée manuellement</i>			
	<i>Majoration sur les prix des fouilles exécutées mécaniquement, pour fouilles exécutées entièrement à la main</i>			
	<i>Le mètre linéaire de tranchée réalisée</i>			
139	Fouille en terrain de toutes natures.	ML	0,00	0,00
140	Fouille en terrain de classification 1.	ML	0,00	0,00
141	Fouille en terrain de classification 2.	ML	0,00	0,00
142	Fouille en terrain de classification 3.	ML	0,00	0,00
	<i>Majoration pour surlageur de tranchée en cas de multiréseaux</i>			
143	Majoration sur les prix des fouilles exécutées mécaniquement , pour la réalisation de surlageur de tranchée en cas de passage simultané de réseaux secs, ce prix est calculé au vide de fouille nécessaire engendré par la pose de plusieurs réseaux dans la même tranchée	M3	0,00	0,00
144	Remblaiement de tranchée avant réfection du revêtement de surface	M3	0,00	0,00

Après pose du câble ou du fourreau, remblaiement de la tranchée, compris la fourniture et la mise en oeuvre des matériaux d'apport

Remblaiement en sable ou en autre matériau fin d'apport sur une hauteur jusqu'à 0,25 m au-dessus de la génératrice supérieure du câble ou du fourreau.

Au-dessus, remblaiement jusqu'au niveau sous le revêtement de surface avec les terres en provenance de la fouille, ou si la nature de la terre n'est pas apte au remblai, en matériau d'apport à fournir et à amener par l'entrepreneur.

Fourniture et mise en place de grillage avertisseur en plastique de couleur rouge :

* de 0,30 m de largeur minimale, à poser à 0,30 m au-dessus de la génératrice supérieure du câble ou du fourreau.

Le remblai sera arasé au niveau voulu en fonction de la finition du terrain en surface.

Ce remblai sera mis en place par couches successives de 0,20 m d'épaisseur arrosées et compactées l'une après l'autre afin que la densité en place soit au moins égale à 95 % de la valeur optimale déterminée à l'e

Le compactage de ces remblais de tranchées sera réalisé avec tous les soins requis pour obtenir la compressibilité exigée en fonction des ouvrages de surface au-dessus, et plus particulièrement pour les tranchées sous voiries, trottoirs, etc.

Le maître d'oeuvre pourra faire réaliser des essais dont les frais seront à la charge de l'entrepreneur dans le cas de résultats non conformes.

Réfection provisoire du revêtement sur l'emprise de la tranchée

Réfection provisoire du revêtement de surface sur l'emprise de la tranchée.

Fondations en matériaux identiques à ceux des fondations existantes ou en matériaux analogues présentant au minimum les mêmes caractéristiques techniques, y compris tous compactages.

Mêmes épaisseurs que les fondations existantes.

Couche de finition provisoire en enrobés à froid de type semi-dense.

Cylindrage.

Le mètre carré de refecton réalisée

145	Sur voirie lourde.	M2	0,00	0,00
146	Sur voirie légère, parkings, etc.	M2	0,00	0,00
147	Sur voies et aires de circulation piétonne.	M2	0,00	0,00
148	Sur trottoirs.	M2	0,00	0,00

Réfection définitive du revêtement routier sur l'emprise de la tranchée

Démolition de la couche d'enrobés à froid de la réfection provisoire.

Chargement et enlèvement des gravois hors du chantier.

Nettoyage du support et apport de matériaux neufs pour rattrapage du tassement et compactage.

Recoupement soigné à la scie du revêtement existant sur les 2 côtés de la tranchée à une distance minimale de 0,10 m de la limite extérieure des dégradations, pour obtenir des joints rectilignes et parallèles.

Mise en place de la couche définitive de revêtement et compactage soigné.

La finition devra être strictement, après compactage, au niveau du revêtement existant.

Balayage et nettoyage final.

Réfection définitive en enrobés à chaud (ou bi-couche) :

* nature et type d'enrobés : identiques à ceux du revêtement existant et de même granulométrie, ou en cas d'impossibilité, enrobés de nature et type approchant ;

* teinte : noir ou teinté dito existant ;

* épaisseur : au minimum égale à l'épaisseur de l'existant.

Le mètre carré de refecton réalisée

149	Sur voirie lourde.	M2	0,00	0,00
150	Sur voirie légère, parkings, etc.	M2	0,00	0,00

151	Sur voies et aires de circulation piétonne.	M2	0,00	0,00
152	Sur trottoirs.	M2	0,00	0,00

Réfection définitive du revêtement de surface en dallage béton

Réfection définitive du dallage béton sur l'emprise de la tranchée.

Fondation en matériaux identiques à ceux de la fondation existante ou en matériaux analogues présentant au minimum les mêmes caractéristiques techniques, y compris tous compactages.

Même épaisseur que la fondation existante.

Exécution du dallage en béton :

*** composition du béton à déterminer par l'entrepreneur pour obtenir un dallage de même degré de résistance que celui existant ;**

*** épaisseur égale à celle de l'existant, au minimum ;**

*** finition du surface comme existant.**

Balayage et nettoyage final.

Le mètre cube de béton mis en œuvre (surface de tranchée x épaisseur)

152.1	Réfection de dallage béton ordinaire, sans treillis soudé :	M3	0,00	0,00
-------	---	----	------	------

*** nettoyage du support et compactage ;**

*** recoupement à la scie du dallage existant sur les 2 côtés de la tranchée à une distance minimale de 0,10 m de la limite extérieure des dégradations, pour obtenir des joints rectilignes et parallèles ;**

*** mise en place d'un joint de coulage sur chaque côté de l'emprise, coulage du béton, et cafeutrement en surface des 2 joints en produit souple destiné à cet usage.**

152.2	Réfection de dallage béton armé d'un treillis soudé :	M3	0,00	0,00
-------	---	----	------	------

*** recoupement à la scie du dallage sur les 2 côtés de la tranchée à une distance minimale de 0,10 m de la limite extérieure des dégradations, pour obtenir des joints rectilignes et parallèles ;**

*** percement d'orifices dans les 2 faces de sciage pour scellement des aciers de liaison, en nombre voulu ;**

*** nettoyage, grattage et dégradage des 2 faces de sciage pour assurer un bon accrochage ;**

*** nettoyage et compactage du fond de forme ;**

*** application d'un produit d'accrochage sur les 2 faces de sciages ;**

*** scellement des goujons de liaison en acier rond au mortier de résines ;**

*** coulage du dallage béton avec incorporation d'un treillis soudé.**

Finition de surface comme existant en béton surfacé ou par chape rapportée.

Exécution de tous raccords de surface nécessaires.

Réfection définitive du revêtement en pavés, dalles et autres

Réfection définitive du revêtement en pavés, dalles et autres sur l'emprise de la tranchée.

Fondation en matériaux identiques à ceux de la fondation existante ou en matériaux analogues présentant au minimum les mêmes caractéristiques techniques, y compris tous compactages.

Même épaisseur que la fondation existante.

Mise en place du matériau de revêtement, posé selon le cas ou mortier, sur sable ou autre, comme le revêtement existant.

Exécution des raccordements en rives avec le revêtement existant, avec remaniage partiel du revêtement existant si nécessaire pour obtenir un aspect uniforme.

Coulage et finition des joints selon le même principe que ceux existants et de même aspect.

Balayage et nettoyage final.

	Le mètre carré de refecton réalisée			
153	Sur voirie lourde.	M2	0,00	0,00
154	Sur voirie légère, parkings, etc.	M2	0,00	0,00
155	Sur voies et aires de circulation piétonne.	M2	0,00	0,00
156	Sur trottoirs.	M2	0,00	0,00
	Réfection définitive de dessus de tranchée dans espaces verts			
157	Réfection en espaces verts comprenant fourniture, amenée à pied d'oeuvre et mise en place de terre végétale.	M2	0,00	0,00

Sur une épaisseur minimale de 0,25 m.

Compris :

* 1er ensemencement de graminées et apport d'engrais-roulage

Le mètre carré de refecton réalisée

Regards et chambres de tirage

Construction d'une chambre de tirage en béton coulé en place ou préfabriquée

Terrassement nécessaire en terrain de toutes natures.

Regard constitué par :

* parois verticales en béton d'épaisseur minimale 0,15 m ;

* couronnement sur le dessus pour recevoir tampon ;

* fourreaux incorporés au coulage pour passage des câbles, en nombre voulu.

Mise en place dans le fond de gravier drainant sur une hauteur minimale de 0,20 m.

Remblaiement au pourtour et enlèvement des terres en excédent hors du chantier.

Au préalable démolition du revêtement de sol existant y compris sa fondation, revêtement de toute nature et épaisseurs.

Après finition du regard, exécution des raccords de revêtement de sol après reconstitution de sa fondation.

	De dimensions intérieures :			
158	250 × 250 mm ;	U	0,00	0,00
159	300 × 300 mm ;	U	0,00	0,00
160	400 × 400 mm ;	U	0,00	0,00
161	500 × 500 mm ;	U	0,00	0,00
162	600 × 600 mm ;	U	0,00	0,00
163	700 × 700 mm ;	U	0,00	0,00
	Regards et chambres de tirage réseau télécom			

Construction d'une chambre de tirage en béton préfabriquée comprenant:

Terrassement nécessaire en terrain de toutes natures.

La fourniture et pose de chambres conformes aux normes NF P 98-312 et NF P 98-313 avec logo FRANCE TELECOM,. Les cadres et dalles seront munis de cornières galvanisées suivant un modèle communiqué par FRANCE TELECOM.

Elles seront équipées des supports pour équerres, qui seront, si possible, scellés à l'origine. Les dalles de couverture seront en acier type 125kN sous trottoir et espaces verts. Sous chaussées, parkings et accès garages, les chambres seront d'un type monobloc et seront recouvertes de tampons "type série lourde". Elles comprendront des piédroits de 0,20 m minimum et des cadres scellés dans l'axe des piédroits et des tampons aciers de type 250 ou 400 kN.

Mise en place dans le fond de gravier drainant sur une hauteur minimale de 0,20 m.

Remblaiement au pourtour et enlèvement des terres en excédent hors du chantier.

Au préalable démolition du revêtement de sol existant

Ce prix est rémunéré à l'unité posée

164	chambre L0T avec dispositif de couverture125 kn	U	0,00	0,00
165	chambre L1T avec dispositif de couverture125 kn	U	0,00	0,00
166	chambre L2T avec dispositif de couverture125 kn	U	0,00	0,00
167	chambre L3T avec dispositif de couverture125 kn	U	0,00	0,00
168	chambre L4T avec dispositif de couverture125 kn	U	0,00	0,00
169	chambre L0T avec dispositif de couverture 250 kn	U	0,00	0,00
170	chambre L1T avec dispositif de couverture 250 kn	U	0,00	0,00
171	chambre L2T avec dispositif de couverture 250 kn	U	0,00	0,00
172	chambre L3T avec dispositif de couverture 250 kn	U	0,00	0,00
173	chambre L4T avec dispositif de couverture 250 kn	U	0,00	0,00
174	chambre K1C avec dispositif de couverture 400 kn	U	0,00	0,00
175	chambre K2C avec dispositif de couverture 400 kn	U	0,00	0,00

Tampons de regards en fonte

Tampons en fonte comprenant cadre à sceller et tampon amovible, répondant à la norme européenne NF EN 124 (novembre 1994) - Dispositifs de couronnement et de fermeture pour les zones de circulation utilisées par les piétons et les véhicules - Principes de construction, essais types, marquage, contrôle de qualité et à la marque NF.

Cadre fixé et scellé sur le dessus du regard, avec ou sans accessoires de fixation conformément aux prescriptions du fabricant.

Suivant leurs lieux d'utilisation, les tampons seront, selon la norme NF EN 124 susmentionnée, de la classe suivante :

*** B 125 : trottoirs et zones piétonnes, parkings uniquement accessibles aux véhicules de tourisme ;**

*** C 250 : parkings, zone de caniveaux des rues et trottoirs ;**

*** D 400 : routes et rues ;**

*** E 600/F 900 : surfaces particulières telles que cours d'usine, zones portuaires, aéroports, etc.**

L'entrepreneur devra toujours s'assurer que les tampons qu'il envisage de mettre en oeuvre, correspondent bien à la classe voulue en fon

Tampons de classe B 125

Tampons de trottoirs à cadre carré et tampon rond :

176	# cadre 250 × 250 - ouverture D 150 ;	U	0,00	0,00
177	# cadre 300 × 300 - ouverture D 175 ;	U	0,00	0,00
178	# cadre 400 × 400 - ouverture D 250 ;	U	0,00	0,00
179	# cadre 500 × 500 - ouverture D 350 ;	U	0,00	0,00
180	# cadre 600 × 600 - ouverture D 425 ;	U	0,00	0,00
181	# cadre 700 × 700 - ouverture D 500 ;	U	0,00	0,00
182	cadre 800 × 800 - ouverture D 610.	U	0,00	0,00
	Tampons hydrauliques carrés :			
183	* cadre 250 × 250 - ouverture 188 × 188 ;	U	0,00	0,00
184	* cadre 300 × 300 - ouverture 233 × 233 ;	U	0,00	0,00
185	* cadre 415 × 415 - ouverture 329 × 329 ;	U	0,00	0,00

186	* cadre 520 × 520 - ouverture 404 × 404 ;	U	0,00	0,00
187	* cadre 600 × 600 - ouverture 500 × 500 ;	U	0,00	0,00
188	* cadre 700 × 700 - ouverture 601 × 601 ;	U	0,00	0,00
189	* cadre 830 × 830 - ouverture 700 × 700.	U	0,00	0,00
	Tampons extra-légers tout en acier galvanisé, carrés :			
190	* dimensions : 400 ;	U	0,00	0,00
191	* dimensions : 600 ;	U	0,00	0,00
192	* dimensions : 700.	U	0,00	0,00
	Tampons de classe C 250			
	Tampons pleins - cadre rond - tampon rond :			
193	* dimensions : 850.	U	0,00	0,00
	Tampons à remplir - cadre rond - tampon rond :			
194	* dimensions : 650 ;	U	0,00	0,00
195	* dimensions : 850.	U	0,00	0,00
	Tampons bétonnés - cadre rond - tampon rond :			
196	* dimensions : 850.	U	0,00	0,00
	Tampons de classe D 400 - Trafic moyen et faible			
	Regards à remplissage - tampons ronds :			
197	* tampon à remplir - cadre rond - 850 ;	U	0,00	0,00
198	* tampon bétonné - cadre rond - 850 - jonc polyéthylène.	U	0,00	0,00
	Regards verrouillables - tampons ronds :			
199	* tampon plein - cadre rond - 850.	U	0,00	0,00
	Tampons de classe D 400 - Trafic intense			
	Regards à remplissage - tampons ronds :			
200	* tampon à remplir - cadre rond - 850 ;	U	0,00	0,00
201	* tampon bétonné - cadre rond - 850 - joint néoprène.	U	0,00	0,00

Fourreaux

Fourniture et mise en place de fourreaux en tranchée

Fourniture et mise en place en fond de tranchée, de fourreaux de protection pour câbles électriques

Mise en place d'un lit de sable en fond de tranchée et damage.

Épaisseur minimale après damage : 0,10 m.

Fourreaux constitués par des conduits :

* de type ICTL 3421 ou ICA 3422 conformes à la norme NF EN 50086-2-2 (avril 2002) - Systèmes de conduits pour installations électriques - Partie 2-2 : règles particulières pour les systèmes de conduits cintrables ;

ou

* de type conformes à la norme NF EN 50086-2-4 (mai 2001) - Systèmes de conduits pour installations électriques - Partie 2-4 : règles particulières pour les systèmes de conduits enterrés dans le sol.

Fourreaux munis d'aiguille de tirage en fil inoxydable ou en matière synthétique.

Façon des raccordements sur regards ou chambres de tirage avec scellement.

Y compris manchons de jonction et bouchons d'extrémité.

Ce prix résumé le mètre linéaire de fourreaux posés

Diamètre extérieur :

202	# de 63 mm ;	ML	0,00	0,00
203	# de 75 mm ;	ML	0,00	0,00
204	# de 90 mm ;	ML	0,00	0,00
205	# de 110 mm ;	ML	0,00	0,00
206	# de 160 mm.	ML	0,00	0,00

Fourniture et mise en place en fond de tranchée, de fourreaux de protection pour câbles telecom

Mise en place d'un lit de sable en fond de tranchée et damage.

Épaisseur minimale après damage : 0,10 m.

Tous les fourreaux devront porter la marque NF LST

Ce prix résumé le mètre linéaire de fourreaux posés

207	-Fourreaux PVC gris Ø 75/80,	ML	0,00	0,00
208	- Fourreaux PVC gris Ø 42/45	ML	0,00	0,00
209	-Fourreaux dynothène vert Ø 28/32	ML	0,00	0,00

**TRAVAUX GENIE CIVIL POUR ENFOUISSEMENT
DES RESEAUX AERIENS ELECTRIQUES ET TELEPHONIQUES
EN DOMAINE PRIVE**

*Ces prix rémunèrent au mètre linéaire l'ouverture,
la confection du lit de pose en sable , le remblai et la refecton à
l'identique des tranchées en domaine privé*

Ouverture et fermeture de tranchée

Avec Réfection Béton (Désactivé, balayé...)

Tranchée 1 réseau

210	ERDF	ML	0,00	0,00
211	TELECOM	ML	0,00	0,00
Tranchée 2 réseaux				
212	ERDF + France TELECOM	ML	0,00	0,00
Avec Réfection Pavés ou dalles (Béton ou pierre naturelle)				
Tranchée 1 réseau				
213	ERDF	ML	0,00	0,00
214	TELECOM	ML	0,00	0,00
Tranchée 2 réseaux				
215	ERDF + France TELECOM	ML	0,00	0,00
Réfection engazonné (Semis ou plaque)				
Tranchée 1 réseau				
216	ERDF	ML	0,00	0,00
217	France TELECOM	ML	0,00	0,00
Tranchée 2 réseaux				
218	ERDF + France TELECOM	ML	0,00	0,00
Réfection terre - gravier - gravillons				
Tranchée 1 réseau				
219	ERDF	ML	0,00	0,00
220	France TELECOM	ML	0,00	0,00
Tranchée 2 réseaux				
221	ERDF + France TELECOM	ML	0,00	0,00
Montant HT				0,00

Saisir, ci-dessous, la date et le lieu

à :
le :